Rapport d'activité

2025 • 2026



La proximité, c'est notre force !

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

LES MAIRES DE FRANCE

Sommaire

Édito 3

L'AMF en action 4

- Les principales avancées obtenues par l'AMF 6
- Finances et fiscalités locales 10
- Intercommunalité et organisation territoriale 12
- Aménagement des territoires et développement économique 13
- Environnement et transition écologique 17
- Services aux habitants et à la personne 18
- Gestion publique locale 21
- Sécurité et gestion des crises 24
- Numérique 26
- Europe et international 27

La vie du réseau 28

- Les temps forts 29
- L'AMF au service de ses adhérents 30
- Structure et fonctionnement 31
- Information et communication 32
- Mairie 2000 34
- Fonpel 35
- Les associations départementales 36

L'organigramme 38

Édito

Une démocratie locale bien vivante

Les 15 et 22 mars derniers, 900 000 femmes et hommes se sont portés candidats aux élections municipales. Dans un pays marqué par l'instabilité politique et l'absence de majorité parlementaire, cet élan est une réponse claire : la démocratie locale est bien vivante. Nous félicitons celles et ceux qui ont été élus ou réélus, dans le prolongement de notre campagne « Osez l'engagement ! », et qui ont fait le choix de s'intéresser au destin de nos communes et intercommunalités.

Au service de ses adhérents, l'AMF a d'abord été aux côtés des élus pour préparer et réussir ce renouvellement et bien débuter ce nouveau mandat. Notes et guides pratiques, webinaires, simulateurs, Universités des maires organisées avec les associations départementales, l'association a mis à disposition un ensemble de ressources.



Des maires en première ligne

Cette année marque aussi l'aboutissement d'un long combat avec l'adoption de la loi du 22 décembre 2025 relative au statut de l'élu local. Elle reprend de nombreuses propositions de l'AMF : revalorisation des indemnités dans les communes de moins de 20 000 habitants, extension de la dotation particulière élu local, protection fonctionnelle pour tous les élus, suppression du conflit d'intérêts « public-public ».

Ces combats gagnés ne masquent cependant pas le sort réservé aux communes et intercommunalités dans les derniers Budgets. Si la Loi de finances pour 2026 a fortement affaibli le bloc communal, le projet de budget pour 2027 prévoit une ponction sans précédent sur les communes et intercommunalités. En juin, l'AMF appelait à « en finir avec les erreurs du passé ». Le PLF pour 2027 les reproduit pourtant, avec notamment, une nouvelle contribution de 2,5 milliards d'euros. Celle-ci n'est qu'un Dilico élargi et désormais non remboursé. En outre, une réduction de 2,1 milliards du FCTVA, revient à faire payer la TVA aux collectivités sur leurs propres investissements. Au total, au moins 7 milliards d'euros sont demandés aux collectivités. Le plus dramatique est que ces mesures auront des effets récessifs, sans perspective de redressement des comptes publics.

Cette année encore, les maires ont aussi été en première ligne face aux crises : crue historique de l'hiver, incendies d'une intensité exceptionnelle cet été, pour lesquels l'AMF a ouvert un fonds de soutien direct aux communes sinistrées, ou encore les violences du 17 octobre dans de nombreuses communes comme à Limoges où la mairie a été incendiée. Les maires restent aussi trop souvent pris pour cibles : 2 478 atteintes envers des élus ont été recensées en 2025. Menaces de narcotrafiquants contre le maire d'Alès, injures visant la maire de Quimper : l'AMF toujours réagi pour soutenir les maires.

Un nouvel équilibre entre État et collectivités

Du 23 au 26 novembre, notre 108e Congrès, le premier du mandat, sera placé sous le thème « Regagnons nos libertés ». Nous y débattrons du nouvel équilibre à construire entre l'État et les collectivités, des finances locales et de la place de l'intercommunalité dans le nouveau mandat, avec une programmation spécialement conçue pour bien accueillir et accompagner les nouvelles équipes. Ce Congrès sera aussi celui du renouvellement des instances de notre association.

Nouveaux élus comme élus plus expérimentés, l'AMF est votre maison commune. Faisons de ce mandat celui des libertés locales.

Vive les communes de France !

Le Président et le Bureau de l'AMF

L'action de l'AMF

Fidèle à son objet et en toute indépendance, l'AMF est là pour porter votre voix, défendre le pouvoir d'agir des maires et des présidents d'intercommunalité auprès du gouvernement et du Parlement, dans un contexte hélas marqué par une forte recentralisation des finances publiques au détriment de l'équilibre des comptes, et un excès de normes, de procédures qu'il nous faut combattre. L'Association a pu travailler tout au long de l'année sur des propositions grâce aux élus qui s'investissent au sein de ses instances et avons obtenu des avancées tangibles.

10 765
conseils délivrés aux adhérents

3,5
millions de pages consultées sur le site

> L'AMF est la voix des communes et des intercommunalités, celle de la réalité du terrain, et force de propositions.
>
> David Lisnard, président de l'AMF

1052
notes juridiques et techniques

1640
articles publiés

1450
réunions extérieures

30
publications et guides édités

116
auditions parlementaires

10 400
consultations du simulateur DGF

115 843
abonnés aux réseaux sociaux de l'AMF

65
communiqués de presse

355
réunions de commissions et groupes de travail

102
associations départementales de maires

+ de 12 000
congressistes en 2025

33
saisines de la Cour des comptes pour lesquelles l'AMF a transmis ses observations

1,5
million de visiteurs uniques sur le site

+ de 65 000
visiteurs au SMCL en 2025

352
newsletters d'information et de communication édités

Les principales avancées obtenues par l'AMF

de nombreux résultats au rendez-vous

Europe, finances, environnement, fonction publique… Les services de l'AMF se sont mobilisés tout au long de l'année sur différents sujets. Ils ont aussi été très présents dans la préparation et la discussion de nombreux textes au Parlement.

Élections municipales et intercommunales : un accompagnement à chaque étape

À l'approche des élections municipales et intercommunales de mars 2026, l'AMF et ses services se sont pleinement mobilisés pour informer et accompagner les candidats, et les communes pour faciliter le déroulement du scrutin et préparer l'installation des nouveaux exécutifs municipaux et communautaires. L'Association a également mené des actions en faveur de l'engagement citoyen et de la participation du grand public à la vie démocratique, à travers sa campagne de communication « Osez l'engagement ». Tout au long de cette période, elle a veillé à apporter des réponses aux interrogations de ses adhérents et à favoriser l'engagement sous toutes ses formes, en portant également une attention particulière aux candidats non élus.

En amont des élections, l'AMF a déployé un dispositif d'information dédié, articulé notamment autour d'une page spéciale sur son site Internet, régulièrement actualisée au fil de la publication des textes officiels. Elle a également diffusé des notes pratiques et organisé des webinaires consacrés aux principales évolutions du scrutin, aux règles de communication et de financement des campagnes ou encore à l'organisation matérielle des élections. Cette mobilisation s'est appuyée sur les associations départementales de maires et sur les partenaires de l'AMF, afin de relayer largement les informations utiles.

À l'issue du scrutin, l'AMF a poursuivi son engagement pour accompagner les élus dans leur prise de fonction et faciliter les premières étapes de leur mandat, tant à l'échelle communale qu'intercommunale. Elle a notamment actualisé et diffusé le *Guide du maire* et le *Guide de l'intercommunalité* à l'ensemble des communes et intercommunalités, et développé des outils pratiques tels que le simulateur de composition des conseils municipaux et celui de répartition des sièges au sein des conseils communautaires.

Enfin, les services de l'AMF se sont fortement mobilisés dans le cadre de plus de 100 « Universités des maires », un vaste dispositif d'accueil et d'accompagnement des élus à l'occasion du renouvellement des mandats. Ce dispositif a permis de sensibiliser près de 10 000 élus aux fondamentaux du mandat local et de les accompagner dans leurs premières responsabilités.



Finances locales

Comme chaque année, l'AMF a été présente pour amender puis décrypter la loi de finances (analyse, amendements, webinaire, notes…).

L'outil de simulation DGF de l'AMF a été consulté par 10 400 communes.

À la suite des alertes de l'AMF, EDF a modifié les modalités de paiement applicables aux collectivités bénéficiant de tarifs règlementés de vente d'électricité (TRVE) : le délai de paiement est passé à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Europe

L'AMF, en associant l'ensemble des associations d'élus, a présenté une tribune conjointe lors du Congrès des maires. Intitulée « Front commun des collectivités territoriales françaises pour la défense d'une politique de cohésion territoriale forte », elle acte la volonté commune d'une véritable concertation nationale pour que les communes et intercommunalités ne soient pas les oubliés de la prochaine programmation européenne.



Fonction publique territoriale

L'AMF s'est fortement mobilisée sur le financement de la CNRACL, en refusant de faire peser les déficits sur les seuls employeurs territoriaux. Lors du Congrès, l'AMF, les présidents des délégations parlementaires aux collectivités et la Coordination des employeurs territoriaux ont demandé au gouvernement de sauver les retraites des fonctionnaires territoriaux sans étrangler les collectivités.

Gestion de crise

Par ailleurs, elle a mis en œuvre un dispositif d'accompagnement des élus à la gestion de crise en partenariat avec le ministère de l'Intérieur, intitulé « Les maires face aux crises ».

L'AMF accompagne les communes et les intercommunalités

Au quotidien, l'AMF accompagne les maires et les présidents d'intercommunalité dans l'exercice de leur mandat en mettant à leur disposition de nombreuses ressources pratiques, des conseils et une expertise sur les enjeux de la vie communale et intercommunale.

Elle édite et actualise régulièrement des guides de référence pour répondre aux besoins des élus et de leurs équipes :

- *Le Guide du maire* et le *Guide de l'intercommunalité* les accompagnent dès leur prise de fonction et dans la gestion quotidienne de leur collectivité ;
- *Le Guide des secrétaires généraux de mairie,* publication inédite, répond à 1 000 questions que se posent ces acteurs essentiels au fonctionnement des communes de moins de 3 500 habitants ;
- *Le Guide du maire employeur* aide les élus à appréhender leurs responsabilités en matière de gestion des agents territoriaux et de ressources humaines.

L'AMF a développé un outil d'intelligence permettant à tous les adhérents de questionner ces guides. Elle complète également les publications par des notes d'information, des analyses et des webinaires organisés par ses services ou avec ses partenaires. Ces rendez-vous permettent de décrypter l'actualité et d'apporter des éclairages concrets sur des sujets variés : finances locales, ressources humaines, fonctionnement des institutions locales, urbanisme, transition écologique, sécurité, réglementation ou encore gestion des services publics.

Cet accompagnement s'appuie également sur le réseau des associations départementales de maires, qui apportent aux élus une assistance de proximité, ainsi que sur le service formation de l'AMF, qui contribue au développement de leurs connaissances et de leurs compétences tout au long du mandat.



Recyclage des bouteilles plastiques

Fausse consigne

L'AMF a participé aux réunions sur les trois filières REP (responsabilité élargie du producteur) en crise : consigne pour recyclage des bouteilles plastiques, gestion des déchets du bâtiment et crise des collectes de textiles usagés.

Activité parlementaire

Statut de l'élu

Longtemps attendue, la loi « Statut de l'élu » reprend plusieurs propositions du groupe de travail de l'AMF. Elle s'est fortement mobilisée pour obtenir des avancées comme l'accès facilité aux fonctions électives des jeunes et des personnes en situation de handicap, la revalorisation des indemnités des maires et des adjoints des communes de moins de 20 000 habitants, la généralisation de la protection fonctionnelle à l'ensemble des élus ou encore la suppression du conflit d'intérêts « public-public ».

Protection sociale complémentaire

L'AMF s'est réjouie de l'adoption de la loi du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) des agents territoriaux, ayant été fortement portée par la Coordination des employeurs territoriaux.

Simplification

La loi de simplification de la vie des entreprises comporte plusieurs mesures soutenues par l'AMF, notamment en matière de commande publique. En revanche, le Conseil constitutionnel a censuré les dispositions visant à supprimer les zones à faibles émissions (ZFE) et celles modifiant les conditions d'application de l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN).

Prévention des inondations

La loi visant à soutenir les collectivités dans la prévention et la gestion des inondations lève des verrous et simplifie les procédures administratives, ce qui est nécessaire pour accélérer les travaux de prévention et de gestion des inondations.



Logement et urbanisme

La loi « Huwart » contient plusieurs mesures de simplification concernant les documents de planification et l'adhésion des communes à un établissement public foncier. S'agissant de la proposition de loi « CHOC », regroupant plusieurs propositions sénatoriales relatives au logement, l'AMF s'est opposée au transfert de responsabilités et de charges sans moyens associés des autorités organisatrices de l'habitat (AOH), tout en soutenant les dispositions confortant les prérogatives du maire dans l'attribution des logements sociaux. Le projet de loi relatif au logement et à la décentralisation, en cours d'examen, reprend plusieurs de ces mesures. L'AMF soutient le développement du statut de bailleur privé, mais demeure opposée au renforcement des compétences des AOH lorsqu'il conduit à dessaisir les communes de leurs responsabilités en matière de logement.

De même, l'AMF s'est opposée au transfert aux collectivités de compétences relevant, selon elle, de la solidarité nationale comme la gestion du droit au logement opposable ou l'hébergement d'urgence.

Les principales avancées obtenues par l'AMF



Décentralisation

L'AMF a obtenu le retrait de l'ordre du jour du Sénat du projet de loi relatif au renforcement de l'État local, initialement présenté comme un texte de décentralisation par le Premier ministre. Elle a jugé que ce texte relevait davantage d'une logique de recentralisation, notamment par l'extension des pouvoirs de substitution du préfet et la multiplication de dispositifs contractuels dont les modalités ne garantissaient pas la libre administration des collectivités.

Sécurité

Le projet de loi « polices municipales » est toujours en attente d'examen à l'Assemblée. Issu d'une concertation approfondie avec l'AMF, il est attendu depuis longtemps pour renforcer les outils dont disposent les maires en matière de sécurité de proximité.

Par ailleurs, la loi « RIPOST » du 18 août 2026 renforce les réponses pénales et administratives face aux incivilités et aux phénomènes de délinquance du quotidien (rodéos urbains, rave-parties, protoxyde d'azote…). L'AMF a défendu le principe d'une meilleure information des maires sur les procédures engagées par les préfets sur ces sujets.

Zéro artificialisation nette

La proposition de loi « TRACE », adoptée par le Sénat, n'a toujours pas été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée. L'AMF soutient ce texte qui apporte plusieurs assouplissements attendus. Elle continue toutefois de défendre une évolution plus profonde du dispositif, consistant à définir les trajectoires de réduction de la consommation foncière à partir des documents locaux de planification, sans remettre en cause l'objectif de sobriété foncière.

Travail parlementaire

Au-delà de l'activité législative, l'AMF a poursuivi un dialogue nourri avec les parlementaires dans le cadre de nombreuses missions d'information et commissions d'enquête. Elles ont porté sur différents sujets : consigne, agences de l'eau, application des lois Montagne et Littoral, protection du patrimoine, formation des élus, correspondants défense, prévention en santé, carte scolaire, fonctionnement de l'intercommunalité…

Finances et fiscalié locales

Dans un contexte de renouvellement des exécutifs locaux, le service Finances et fiscalité locales de l'AMF a fortement accentué son travail d'information, de conseil et d'accompagnement des nouveaux élus, afin de leur permettre de s'approprier rapidement les enjeux budgétaires et fiscaux de leur mandat.

Les victoires et avancées obtenues

Nous avons obtenu plusieurs évolutions favorables ou préservé des dispositifs essentiels à l'équilibre financier du bloc communal.

Concernant les dépenses d'électricité, l'AMF a obtenu la reconnaissance de l'application du droit commun aux règlements dus à EDF, soit un délai de paiement de 30 jours (et non plus 15) pour les collectivités concernées.

En matière de règles comptables et budgétaires, l'AMF s'est une nouvelle fois opposée avec succès à la création d'une obligation d'amortissement des actifs de voirie.

En matière d'investissement, l'AMF s'est opposée avec succès à la création du fonds d'investissement des territoires (FIT), regroupant la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Enfin, l'AMF a fortement contribué à réduire la contribution des collectivités territoriales au PLF 2026, en particulier lors de la navette parlementaire et des débats au Sénat. Grâce à sa mobilisation, à ses argumentaires techniques et à son travail de plaidoyer auprès des parlementaires, l'Association a obtenu que plusieurs mesures initialement envisagées soient écartées ou sensiblement aménagées, limitant ainsi le poids des prélèvements sur les recettes du bloc communal (DILICO, FCTVA, dotations d'investissements, etc.).

L'AMF a tenu en juin 2026 une conférence de presse consacrée aux finances locales, intitulée « En finir avec les erreurs du passé », dénonçant les ponctions sur les ressources locales, contre-productives pour l'investissement et les finances publiques, et a appellé à restaurer l'autonomie fiscale et financière des collectivités.

L'AMF n'a cessé de démontrer que les collectivités ont déjà fortement contribué au redressement des finances publiques, contrairement à ce que pouvaient notamment laisser entendre l'État, la Cour des comptes ou certains parlementaires. Elle a contribué à faire évoluer la communication institutionnelle sur ce sujet : les collectivités ne sont plus systématiquement présentées comme la cause du déficit de l'État, et il est désormais reconnu qu'elles ont déjà supporté un effort important. Cette évolution du discours, si elle ne règle pas l'ensemble des difficultés, constitue une avancée politique majeure, qui renforce la légitimité des positions de l'AMF et ouvre la voie à une approche plus équilibrée des relations financières entre l'État et les collectivités.



Les alertes et combats

Dans la continuité de dialogue soutenu avec ses interlocuteurs institutionnels (la DGFiP, notamment lors des dysfonctionnements de l'application Hélios ; la DGCL, interlocutrice centrale sur les règles budgétaires, fiscales et les concours financiers de l'État ; et le Parlement, dans le cadre des projets de loi) l'AMF continue de faire remonter les difficultés des collectivités, et d'alerter sur les conséquences préoccupantes des mesures qui leurs sont demandées ainsi que sur le risque de leur affaiblissement durable. À ce titre, le service a préparé dix saisines ministérielles.

Le Comité d'alerte des finances publiques

Dans le cadre des travaux du Comité d'alerte sur les finances locales, l'AMF a veillé à analyser les hypothèses présentées, à en mesurer les conséquences concrètes pour les communes et les intercommunalités et à mettre en évidence les effets potentiellement récessifs de prélèvements supplémentaires sur les recettes locales.

Elle a rappelé que les dispositifs de contribution doivent être appréciés au regard de leur impact sur les services publics, l'entretien du patrimoine, les équipements et les investissements nécessaires à l'adaptation des collectivités. Elle a attiré l'attention sur la situation des collectivités soumises à plusieurs mécanismes de ponctions et sur leurs effets cumulatifs pour les budgets concernés. L'AMF a notamment saisi le Gouvernement au sujet de deux mesures votées en 2026, et qui affectent en particulier les communes et EPCI accueillant des activités industrielles : la diminution de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), déjà engagée les années précédentes mais particulièrement importante cette année ; et la réduction de la compensation versée aux collectivités au titre de l'allègement des impôts locaux en faveur des locaux industriels.

Elle a par ailleurs saisi le Gouvernement sur de nombreuses thématiques concrètes pour le bloc communal, telles que :

- les nouveaux moyens de paiement (y compris la suppression du chèque) ;
- le report de la date limite de vote du budget primitif ;
- les impacts des changements intervenus dans le recensement de la voirie pour le calcul de la DSR (recensement confié depuis 2025 à l'IGN), qui entraînent pour une partie des communes une forte baisse du linéaire retenu, avec des effets non négligeables sur la part voirie de leur DSR.

Les principales propositions de l'AMF

Dans la perspective du projet de loi de finances pour 2027, l'AMF poursuit la construction de propositions destinées à sécuriser les ressources des collectivités.

Parmi les principales propositions défendues figurent :

- la fin des contributions générales et inadaptées des collectivités au redressement des comptes publics ;
- la garantie d'une progression de la DGF, avec une réflexion sur son indexation sur l'inflation ;
- la préservation du FCTVA, tant dans son taux que dans son assiette, afin de ne pas décourager l'investissement local ;
- la compensation intégrale et dynamique des mesures fiscales décidées par l'État (exonérations, dégrèvements et suppressions d'impôts) ;
- la restauration d'une véritable autonomie fiscale ;
- la mise en place d'un financement adapté pour toute nouvelle compétence ou charge imposée aux collectivités ;
- le maintien d'un niveau suffisant de soutien à l'investissement, notamment au travers de la DETR, de la DSIL et du Fonds vert ;
- l'amélioration de la prévisibilité des dotations et des ressources fiscales, indispensable à la construction des budgets et à la programmation pluriannuelle des investissements ;
- la simplification des règles budgétaires et comptables (dans le cadre des méga décrets et autre loi de simplification de l'action locale).

Autres actions menées tout au long de l'année

- Des **webinaires** sur l'analyse et le décryptage de la loi de finances pour 2026, sur le financement de la gestion des déchets ainsi que sur la taxe d'aménagement.
- Le **simulateur DGF** continue de constituer un outil important d'information et d'accompagnement des communes, dans le cadre de la préparation budgétaire (près de 10 400 communes utilisatrices cette année).
- Dans le cadre de son activité de **conseil,** le service a répondu à plus de 1 400 sollicitations de communes et d'intercommunalités.
- **Des déplacements dans le cadre des Universités des maires et des présidents d'intercommunalité** ont été réalisés afin de présenter les enjeux financiers et fiscaux, expliquer le fonctionnement d'un budget communal, répondre aux interrogations des élus et recueillir leurs remontées de terrain.
- Un suivi des missions et travaux du **Comité des finances locales (CFL)** et de la **Commission nationale d'évaluation des normes (CNEN).**
- Des préparations de réponses argumentées à la **Cour des comptes,** ce qui représente 11 sollicitations sur la période.
- Des contributions aux **auditions parlementaires et institutionnelles,** et à la réalisation de 36 amendements, consultation des adhérents et des membres de la commission des finances au moyen de deux **enquêtes flash :** l'une sur la DETR et la DSIL, afin d'alimenter une audition de l'Assemblée nationale relative aux crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » du PLF 2026, et l'autre, en février 2026, sur les dysfonctionnements rencontrés avec le logiciel Hélios.

Intercommunalité et organisation territoriale

Un accompagnement massif des intercommunalités

Finances, communes nouvelles et, surtout, renouvellement des exécutifs intercommunaux. L'AMF a été très sollicitée par ses adhérents pour les accompagner sur tous les fronts.

Accompagner le renouvellement des exécutifs intercommunaux

Pour accompagner les élus, l'AMF a mis les bouchées doubles dès le début 2026 afin de sécuriser l'installation des nouveaux exécutifs intercommunaux et faciliter leur prise de fonction. Cette période d'installation a généré beaucoup de questions sur la désignation des conseillers communautaires, l'élection du président et du bureau, le calcul des indemnités, l'étendue des délégations, l'organisation de la gouvernance…

Depuis septembre 2025, ses services ont traité de très nombreuses demandes de conseil et d'aide à la décision pour les EPCI. L'AMF a aussi développé et diffusé plusieurs outils pratiques : un simulateur de composition des conseils communautaires, une application sur la répartition des sièges intercommunaux, des guides méthodologiques et notes pratiques, des vidéos pédagogiques et webinaires thématiques…



Une information renforcée

L'AMF a renforcé son offre d'information pour aider les nouveaux élus à mieux s'approprier les enjeux intercommunaux. Cela est passé par la diffusion du Guide de l'intercommunalité 2026, l'organisation de nombreux déplacements et visioconférences, le développement d'informations consacrées à la gouvernance, aux compétences, aux finances et aux outils de coopération entre les communes…

Améliorer le fonctionnement des communes nouvelles

L'année a été marquée par une forte mobilisation sur le conseil et l'accompagnement des élus des communes nouvelles : organisation et déroulement des élections, installation des nouvelles instances délibératives, premières décisions de début de mandat.

Par ailleurs, l'AMF a poursuivi son action en faveur de la simplification et de l'amélioration du régime des communes nouvelles. Elle a ainsi soutenu la proposition de loi visant à faciliter la création et le fonctionnement des communes nouvelles, reprenant les principaux axes du groupe de travail mis en place en 2025 par Françoise Gatel, et auquel l'AMF a activement contribué. Ce texte n'est pas allé au bout du processus législatif, mais plusieurs dispositions ont été reprises dans le projet de loi de simplification des normes applicables aux collectivités.

Préserver les ressources des intercommunalités

Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2026, l'AMF a défendu les capacités d'action des intercommunalités, très exposées aux mesures budgétaires envisagées. Elle a demandé l'abandon du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO 2), et à tout le moins le remboursement intégral et non conditionné des prélèvements, ainsi que la compensation intégrale des suppressions successives d'impôts locaux (notamment de la CVAE et la taxe d'habitation), le maintien du caractère dynamique des fractions de TVA et les modalités de versement du FCTVA aux EPCI (année N).

L'AMF a alerté sur les conséquences de la baisse des compensations de CFE et de TFPB, la diminution de plusieurs variables d'ajustement (DCRTP, FDPT…) ainsi que la réduction de la dotation de compensation des EPCI.

Aménagement des territoires et développement économique

Une action globale et transversale

Ruralité, urbanisme, logement, mobilités, routes, tourisme, commerce de proximité… L'AMF accompagne les élus et défend leurs intérêts auprès du gouvernement et du Parlement.

Se mobiliser pour la ruralité

Nourrie par les travaux de sa commission Communes et territoires ruraux qui a recensé les problématiques spécifiques prioritaires des communes et intercommunalités rurales, l'AMF a organisé, pour près de 900 élus inscrits, une rencontre sur la revitalisation du commerce en milieu rural pour évoquer les dispositifs d'aide, de financement et d'ingénierie.

Pour cette première année de mandat, elle propose également, en lien avec les associations départementales des maires, un module précisant l'accompagnement spécifique de l'AMF pour les communes rurales.

Autre mobilisation avec la défense des besoins des communes et intercommunalités rurales dans le cadre du plan gouvernemental France ruralités. Cela a été l'occasion pour l'AMF de solliciter un travail collectif pour répondre aux priorités en matière de démographie scolaire, d'accès au logement et aux soins.

Dans le cadre d'auditions parlementaires, elle a soutenu certains dispositifs spécifiques aux communes rurales tels que la dotation "aménités rurales" ou la sauvegarde du pastoralisme.

Les programmes de l'ANCT

Dans cette période de transition pour les programmes de l'Agence nationale de cohésion des territoires (Action Cœur de Ville et Petites villes de demain qui arrivent à échéance), l'AMF, membre du conseil d'administration, a réitéré ses recommandations. Elle plaide pour que l'ANCT et ses programmes s'adaptent aux besoins des élus, en matière de politiques publiques prioritaires, d'ingénierie, de moyens financiers, ou de coordination entre les maires et les préfets. L'AMF reste très attentive à la manière dont les programmes seront revus au regard des contraintes budgétaires de l'État afin de garantir que les communes engagées puissent achever la réalisation de leurs projets.

L'Association a également participé aux travaux du Gouvernement pour l'amélioration des maisons France Services et des conditions de travail de leurs agents.





Urbanisme

L'AMF a participé à l'ensemble des travaux relatifs à la simplification des normes et procédures en matière d'urbanisme : décrets d'application de la loi du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement, méga-décrets 1 et 2, travaux du Conseil d'État sur la simplification des normes pour alléger et clarifier le cadre juridique applicable aux documents de planification locale, projet de loi sur la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales, projet de loi d'urgence agricole.

L'Association a également réitéré le soutien de propositions d'évolutions législatives de nature à permettre aux élus de disposer d'outils plus efficaces d'intervention : réduction du délai de récupération des biens sans maîtres, facilitation des changements de destination des bâtiments agricoles, mesure de souplesse en matière de construction en rétro-littoral, conciliation des lois Littoral et Montagne, rationalisation des modalités de mise en comptabilité des documents d'urbanisme avec les documents et schémas de rang supérieur dans un contexte complexe de mise en œuvre de l'objectif ZAN.

Par ailleurs, l'AMF a poursuivi son travail d'accompagnement, en lien avec la DGFiP, sur les modalités de mise en œuvre de la réforme de la taxe d'aménagement applicable depuis 2022, à l'origine de retards constatés dans le reversement de la taxe. Après un webinaire organisé à l'automne 2025, elle a lancé cet été une enquête nationale objectivant les obstacles constatés par les communes et intercommunalités dont les résultats ont pour objet d'alimenter les contre-propositions à venir sur l'évolution du dispositif. Elle a aussi défendu les missions des CAUE dont le financement est remis en question par ces retards.

Mobilités, transports, routes et ouvrages d'art

L'AMF s'est fortement investie dans le suivi de l'élaboration et de l'examen parlementaire du projet de loi-cadre relatif au développement des transports, issu de la conférence Ambition France Transports. De son adoption par le Sénat le 28 avril 2026 à son examen à l'Assemblée nationale, l'AMF a mené une analyse article par article et un suivi rigoureux des amendements afin de garantir la prise en compte de la voix des communes et intercommunalités.

Elle a défendu une gouvernance partagée de la compétence mobilité, l'ouverture de cette compétence aux EPCI n'ayant pas pris la compétence en qualité d'autorité organisatrice des mobilités, sur la base du volontariat, ainsi qu'une meilleure lisibilité du financement des transports du quotidien. Elle a plaidé pour un rééquilibrage des financements en faveur du bloc communal, confronté à des enjeux croissants, tels que la sécurité, la transition écologique et l'entretien du patrimoine routier, dans un cadre budgétaire et réglementaire de plus en plus contraint. À ce titre, elle a soutenu une répartition plus équitable des recettes routières et un renforcement du soutien aux collectivités les plus fragiles.

L'AMF s'est également mobilisée pour la préservation des lignes de desserte fine du territoire, garantes du désenclavement des zones rurales et de la continuité du service public de transport, dont elle a rappelé le rôle structurant pour l'aménagement et l'égalité entre les territoires.

Ralentisseurs : concilier sécurité routière et responsabilité des élus

En réaction à un projet de décret visant à encadrer l'installation des ralentisseurs – dispositifs essentiels à la sécurité routière, et de nature à engager la responsabilité des maires –, l'AMF a lancé une enquête nationale. Sur la base des retours de terrain, elle a formulé cinq demandes, notamment la réalisation d'une étude d'impact indépendante, l'introduction d'une clause de non-rétroactivité ou un assouplissement des contraintes. Ses interventions auprès du ministère des Transports ont permis d'obtenir le report de l'examen du texte devant le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), ainsi que l'engagement d'une réécriture visant à concilier sécurité routière et responsabilité des élus.

Littoral et loi « Climat et Résilience »

L'AMF, membre du Conseil national du trait de côte, aux côtés de l'Association nationale des élus des littoraux (ANEL), a alerté le Gouvernement sur les modalités opérationnelles d'application de la consignation nécessaire au dépôt des demandes d'autorisation de construire déposées dans les zones touchées par l'érosion à horizon 30 ans, laissant peser un risque sur les communes. Plus globalement, l'Association dénonce régulièrement l'absence de modèle économique et financier consécutif au transfert de responsabilité dont les communes ont hérité en matière de gestion du recul du trait de côte depuis la loi « Climat et Résilience ».

Elle appelle également à un assouplissement de la loi « Littoral » pour prendre en compte les facteurs croisés qui limitent l'aménagement des communes littorales : sanctuarisation des fonciers pour répondre à des enjeux de réaménagement au regard des risques naturels et du recul du trait de côte, application de l'objectif ZAN et priorisation de certains fonciers au regard de politiques publiques nationales.

Loi SRU

Représentée au sein de la commission nationale SRU, l'AMF a porté la voix des communes dont les cas ont été étudiés. Plus largement, les élus ont pu échanger et entamer des réflexions sur l'opportunité et les perspectives d'évolution de l'article 55 de la loi SRU pour dépasser certaines limites du dispositif dans un moment de crise générale du secteur confronté à un modèle économique déséquilibré.

Logistique urbaine

L'AMF participe au groupe de travail, créé à l'initiative du Gouvernement, sur la mise en place d'une instance nationale de dialogue sur la logistique urbaine durable. Il s'agit d'une recommandation du rapport de la mission Logistique urbaine durable 2025, remis en février 2026 aux ministres Serge Papin et Philippe Tabarot.





Logement, habitat et hébergement

L'AMF a fait valoir les positions des maires et présidents d'intercommunalités dans le cadre des discussions sur les différents projets de loi transversaux relatifs à la politique du logement, dont principalement la proposition de loi visant à conforter l'habitat, l'offre de logements et la construction (CHOC) et le projet de loi du Gouvernement visant à la relance et la décentralisation du logement. Pour ces deux projets de texte dont l'objet vise à répondre à la crise connue par le secteur depuis dix ans, l'AMF a notamment porté la voix des communes en appelant au financement de la politique du logement (FNAP, ANRU, baisse de la RLS) et en s'opposant à la décentralisation de la politique du logement exclusivement au travers d'autorités organisatrices de l'habitat (AOH) bénéficiaires de transferts de compétences élargies, constituées automatiquement au niveau intercommunal et départemental, sans débat au sein des conseils communautaires, sans prise en compte du rôle pivot des maires dans le parcours résidentiel (sur la cession de logements sociaux notamment) et sans compensation et moyens financiers supplémentaires dans un contexte de crise profonde du logement.

L'AMF a aussi fait valoir les positions des élus locaux au sujet du logement au sein des différentes instances où elle est représentée comme notamment le Conseil national de l'habitat (CNH), le Conseil national de l'évaluation des normes (CNEN) ou le Comité de pilotage national France Rénov où elle a pu se positionner sur les différents projets de textes soumis : définition des seuils des taux cibles (20 % ou 25 %) d'obligations issues de l'article 55 de la loi SRU, diverses évolutions de « MaPrimeRénov' », Allocation de solidarité unifiée (ASU), etc.

Tourisme

Grâce notamment à l'action de de l'AMF, le Gouvernement a abandonné le projet de transfert de la gestion de la taxe de séjour à la DGFiP. L'AMF reste mobilisée dans le cadre de la concertation en cours sur la réforme de la taxe de séjour pour préserver celle-ci et son affectation exclusive aux dépenses de promotion du tourisme.

Elle participe à la mise en place de la plateforme API (application programming interface) qui centralise et facilite les échanges d'informations entre les collectivités territoriales et les plateformes de location d'hébergement touristique. La plateforme est aujourd'hui ouverte aux communes ayant mis en place le dispositif de changement d'usage. Elle sera ouverte à toutes les communes d'ici à la fin de l'année 2026 et permettra de renforcer les moyens à disposition des communes et des intercommunalités pour réguler les meublés de tourisme.

Commerce de proximité

L'AMF a participé à la réflexion menée en 2026 pour trouver des solutions permettant de redynamiser le commerce de proximité (rapport Carrez Macarez, vacance commerciale au sein du CNC…). Elle a organisé un temps d'information (webinaire) consacré à la revitalisation du commerce en milieu rural le 23 juin 2026 : dispositifs d'aide, financement, ingénierie et accompagnement des communes et intercommunalités rurales.

L'Association a aussi mené plusieurs échanges avec la Direction générale des entreprises (DGE) et le Parlement sur les installations des commerces de restauration rapide en centre-ville et centre-bourg, la place des drives dans la stratégie d'aménagement commercial ou encore la multiplication des lockers.

Elle a aussi participé aux travaux du Conseil national du commerce (CNC) notamment sur la problématique de la vacance commerciale.



Aides aux entreprises et à l'ESS

L'AMF a participé à l'élaboration par le Gouvernement de la plateforme de collecte et de partage des données sur les aides d'État et les aides de minimis octroyées aux entreprises. Elle a également contribué aux travaux de la Commission de concertation sur les aides publiques aux entreprises du Haut-commissariat à la stratégie et au plan.

En matière d'économie sociale et solidaire (ESS), l'AMF a organisé un forum sur le sujet à l'occasion du congrès des maires 2025. Elle a aussi manifesté son opposition à la baisse du budget de l'État dédié à l'ESS en 2026.

Environnement et transition écologique

Les élus locaux aux avant-postes



Énergies, captages d'eau, annexe environnementale, filière textile, dépôts sauvage, déchets du bâtiment… L'AMF soutient les élus locaux et relaie leurs préoccupations comme leurs demandes.

Programme ACTEE

L'AMF a poursuivi la diffusion d'outils d'aide à la maitrise des consommations énergétiques des bâtiments publics, en particulier le programme ACTEE qui accompagne les actions d'efficacité énergétique, porté par l'AMF et la FNCCR, et financé par les CEE. L'Association a demandé au Gouvernement la poursuite de ce programme au-delà de 2027.

« Plus Fraîche ma ville »

L'AMF a continué de promouvoir la plateforme d'ingénierie gratuite, créée par l'ADEME et l'AMF, présentant les solutions de rafraichissement urbain afin d'accompagner l'adaptation des villes au réchauffement climatique et les aider à atténuer les effets d'ilot de chaleur.

CAP Territoires Durables

L'AMF a contribué à la création de CAP Territoires Durables qui offre un panorama à 360° des indicateurs et des sources de données disponibles pour mieux prendre en compte les enjeux locaux dans l'orientation des projets tout en s'inscrivant dans les trajectoires et politiques réglementaires nationales.

Annexe environnementale

L'AMF a continué de participer à l'élaboration par la DGFiP et le CGDD de guides pour accompagner les communes, les EPCI et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants, dans la production de la nouvelle annexe environnementale à leur compte administratif ou leur compte financier unique.

Captages d'eau

L'AMF a suivi avec grande attention les actualités liées aux enjeux de préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau et de sa gestion dans un contexte de changement climatique et d'aggravation des pollutions. Elle a participé au groupe national captage et rédigé de nombreux amendements à la Loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles du 18 août 2026.

Gestion des déchets du bâtiment

L'AMF a défendu une gestion équitable et efficace des déchets du bâtiment. Face à des éco-organismes en difficultés financières, elle a exigé le respect des contrats signés avec les collectivités et le versement rapide des soutiens financiers. Elle a demandé la mise en place d'un réseau de points de reprise efficace pour les déchets des professionnels pour soulager les déchèteries publiques.

Filière textile plus responsable

L'AMF a alerté sur les dysfonctionnements de la filière textile. Faute d'une collecte efficace par les opérateurs privés, les collectivités font face à des coûts croissants. Elle exige des solutions : meilleure régulation des ventes de textiles neufs, soutien financier pour les textiles dans les ordures ménagères et augmentation importante de la collecte sélective.

Rejet de la « fausse consigne »

Inefficace pour réduire la pollution plastique et coûteuse, la « fausse consigne » conduit à une augmentation des ventes de bouteilles (pour justifier la consigne) et un prélèvement déguisé sur les consommateurs, au profit des industriels. L'AMF appelle à renforcer les actions locales et à faire pression pour une véritable économie circulaire, sans recourir à la consigne.

Fonds pour financer les dépôts sauvages

Pour lutter contre les dépôts sauvages, l'AMF propose de créer un fonds alimenté par les éco-organismes, mutualisant leurs efforts. Elle a aussi développé les partenariats (OFB, Gendarmerie nationale) afin de mettre à la disposition des collectivités des outils pour lutter contre les dépôts sauvages.

Services aux habitants et a la personne

Garantir une offre de services au plus près des habitants



Éducation, petite enfance, action sociale, santé, culture, sport… Mobilisée, l'AMF apporte son expertise sur les très nombreux services aux habitants assurés par le bloc communal.

Éducation

À la suite de la signature du protocole d'accord avec l'Éducation nationale, le 8 avril 2025, l'AMF a renforcé la concertation des DASEN avec les maires. Sur la carte scolaire, elle a obtenu l'engagement d'un partage progressif des données sur l'évolution des effectifs scolaires jusqu'à cinq ans, pour favoriser le dialogue sur l'évolution du maillage scolaire dans le contexte de la baisse démographique. Elle suit également de près l'expérimentation sur la carte scolaire lancée par le ministère dans 18 départements.

L'AMF a redemandé des moyens suffisants pour répondre aux besoins en matière de sécurité ou de rénovation énergétique des écoles. De plus, elle a rappelé la nécessité pour l'État de respecter la loi Vial du 27 mai 2024 relative aux accompagnants d'enfants en situation de handicap intervenant sur la pause méridienne.

Dans le cadre de la convention citoyenne, l'AMF a averti que toute évolution envisagée des temps de l'enfant devra faire l'objet d'une concertation approfondie avec les maires, tenant compte de leurs contraintes, et d'un accompagnement financier suffisant. Elle a reçu les collectifs dénonçant les violences faites aux enfants afin de travailler sur des outils à destination des communes et suit de près les différents textes débattus au Parlement.

L'AMF a rappelé les difficultés des élus pour assurer le contrôle de l'obligation scolaire, et a regretté le regain de tensions avec les écoles privées sous contrat au sujet du financement du forfait. Elle s'est aussi fermement opposée à la publication d'un décret autorisant la prise en charge par une collectivité de la majoration des décharges de service des directeurs d'école.

Enfin, dans le cadre du projet de loi d'urgence agricole, elle a demandé d'aménager le cadre de la commande publique pour favoriser l'approvisionnement local des cantines, ainsi que de nouveaux financements pour les projets alimentaires territoriaux.



Une enquête sur la culture

Ayant réalisé sa première enquête sur la culture, qui confirme les préoccupations budgétaires des élus, l'AMF a demandé au ministère de la Culture un accompagnement financier plus fort et stable. Ce besoin a été rappelé lors d'auditions sur la sauvegarde et la sécurité du patrimoine bâti et mobilier. Il en a été de même en matière de lecture publique et d'éducation artistique et culturelle (conservatoires, label 100 % EAC…), tout en plaidant pour une gouvernance et des dispositifs plus lisibles. L'AMF s'est aussi rapprochée du CNC pour préserver les cinémas indépendants et développer les actions de médiation. En outre, elle a échangé avec de nombreux acteurs sur les enjeux de création et d'accès à la culture, et participé aux travaux de l'Observatoire des politiques culturelles.



Petite enfance

Sur la mise en œuvre du service public de la petite enfance et des nouvelles compétences obligatoires confiées au bloc communal, l'AMF a obtenu que l'accompagnement financier soit ouvert à l'ensemble des communes, et non juste à celles de plus de 3 500 habitants, ainsi qu'aux EPCI. Elle continue de plaider pour un abondement de l'enveloppe prévue et une révision des critères de la répartition.

Elle a demandé que les crédits non consommés de la branche famille, dédiés à la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant, soient réaffectés vers des aides au fonctionnement pour faire face à la hausse des coûts. L'AMF a obtenu une revalorisation de près de 2 % de la prestation de service unique, contre 0,04 % initialement prévu.

Dans le cadre des Assises de la parentalité, lancées par la ministre des Familles, elle a co-piloté un groupe de travail dédié à l'accessibilité et la visibilité de l'offre dédiée aux familles. Elle a souligné la nécessité, pour le bloc communal et le secteur associatif, de pouvoir s'appuyer sur des financements pérennes, en particulier de la branche famille.

Santé et accès aux soins

Dans le cadre des travaux sur la mise en place de la 4e année d'internat de médecine, l'AMF a plaidé pour une répartition équilibrée et plus transparente des internes. S'agissant des réformes, notamment France Santé, elle a insisté pour que les maires soient étroitement associés et pour que les communes les plus sous dotées en offre de soins fassent l'objet d'une attention particulière. La place renforcée des maires au sein du conseil d'administration de l'ARS comme le renforcement de l'échelon départemental des ARS, obtenus par l'AMF, doivent permettre de mieux associer les maires aux décisions impactant l'organisation locale de l'offre de soins.

Favorable à des mesures urgentes sur l'accès aux soins, l'AMF a soutenu la publication de plusieurs décrets d'application de la loi infirmière qui accroissent les missions des infirmières.

L'Association a continué de soutenir la santé mentale comme grande cause nationale. Les chiffres du dernier Baromètre santé / social, publié avec la Mutualité Française, illustrent la dégradation des indicateurs de santé mentale.



Action sociale

L'AMF a attiré l'attention du gouvernement sur l'incapacité pour le bloc communal d'absorber seul la hausse des demandes d'aides sociales et a rappelé le rôle essentiel du CCAS. Elle a obtenu un report du projet de loi relatif à l'Allocation de solidarité unifiée au motif que certaines dispositions entraient en contradiction avec le principe de libre administration des communes et que les paramètres d'application de la réforme n'étaient pas connus. Elle a pointé les risques d'un report vers les CCAS et a plaidé pour que la fusion des prestations sociales ne fasse pas de perdants.

À l'occasion du déploiement du service public départemental de l'autonomie, l'AMF a insisté sur l'importance d'associer les maires et a alerté sur la situation financière des EHPAD. Le fonds de soutien aux EHPAD, obtenu par l'AMF il y a trois ans, a de nouveau été reconduit cette année.

Handicap : un manque de moyens

L'enquête de l'AMF « Handicap : bilan, 20 ans après la loi de 2005 » a mis en lumière les actions du bloc communal pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, mais aussi les obstacles et difficultés rencontrées. Ce travail permettra de plaider pour des moyens à la hauteur des enjeux afin d'assurer l'effectivité des mesures annoncées lors de la Conférence nationale du handicap en septembre.

Sport : pratique et équipements

Face au vieillissement des équipements et à l'augmentation des coûts énergétiques, l'AMF a contribué aux réflexions lancées par la Banque des Territoires autour du programme Edurenov qui intègre désormais les enjeux de la rénovation des équipements sportifs. Dans le cadre des travaux sur la gestion des pelouses sportives, elle a participé à plusieurs groupes de suivi consacrés à l'élaboration d'une feuille de route, portée par les ministères des Sports et de la Transition écologique, sur l'utilisation des produits phytosanitaires, en défendant l'objectif du « Zéro phyto ». Dans le cadre des discussions sur le budget 2027, l'AMF a défendu les crédits dédiés aux équipements sportifs financés par l'Agence nationale du sport (ANS).

Comme elle le souhaitait, le méga décret du 20 février 2026 a élargi le champ d'intervention de la CERFRES aux projets de règlements des ligues professionnelles, permettant de s'autosaisir sur les règles imposées par les ligues aux clubs souhaitant participer à des compétitions et ayant un impact sur les équipements sportifs. Enfin, l'AMF a signé de nouvelles conventions de partenariat avec les fédérations françaises de football et de basketball.



Politique de la ville

L'AMF et Ville et Banlieue ont saisi le ministre de la Ville pour défendre les crédits dédiés aux dispositifs de départ en séjour des jeunes et être mieux informées sur les conditions de généralisation de la politique de la ville à Mayotte. L'AMF a rappelé l'importance de ces dispositifs pour favoriser l'accès des jeunes aux séjours et la nécessité de préserver leurs moyens. Elle a également poursuivi son travail de plaidoyer pour défendre les outils d'observation et d'évaluation de la politique de la ville. Grâce à la mobilisation des associations et de l'AMF, l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) a ainsi été maintenu dans le cadre de la loi de finances pour 2026, permettant de préserver un outil essentiel pour mesurer les évolutions des territoires et éclairer les politiques publiques en faveur des quartiers prioritaires.

Bataille de l'emploi

L'AMF a incité les élus locaux à se porter candidats à la coprésidence des comités locaux pour l'emploi. Elle a dit au Sénat son soutien à l'élargissement de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » et demandé de mieux articuler le dispositif avec les comités locaux pour l'emploi. Par ailleurs, l'Association a engagé un travail autour de la plateforme LMAIR, qui permet aux maires volontaires de recevoir chaque mois une liste nominative des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et domiciliés dans leur commune, afin de mieux adapter leurs actions locales.

Gestion publique locale

Une défense des élus au quotidien

De la préparation et la gestion des élections municipales de 2026, en passant par la nouvelle loi sur le statut de l'élu, la mobilisation face aux grandes difficultés de la CNRACL, l'AMF est au service des élus sur tous les dossiers de la gestion publique locale.

Administration locale

Municipales de mars 2026

La réforme du mode de scrutin concernant plus de 70 % des communes, à moins d'un an des élections, a fortement mobilisé l'AMF. Outre les conseils prodigués, surtout aux communes de moins de 1 000 habitants, elle a informé, sensibilisé et accompagné ses adhérents mais aussi les candidats non élus afin de favoriser l'engagement citoyen. Une page portail dédiée sur le site a été conçue, regroupant les ressources utiles et régulièrement actualisées au fil de la publication des textes officiels. L'AMF a également diffusé des notes pratiques, organisé des réunions d'information auprès de certaines associations départementales de maires, et animé des webinaires sur la généralisation du scrutin de liste, les règles de communication et de financement des campagnes ou l'organisation matérielle des élections.

En partenariat avec le CNFPT, des vidéos ont été réalisées pour les élus et les agents. Sur le financement de la campagne électorale, l'AMF a participé à un document d'information de la Fédération bancaire française et a relayé les difficultés des candidats sur les tarifs et conditions d'ouverture des comptes bancaires pour la campagne.

L'installation des conseils municipaux a été anticipée avec la création d'un simulateur de répartition des sièges au conseil municipal, la diffusion de notes d'information, l'organisation d'un webinaire et de nombreux déplacements dans le cadre des « Universités des maires » pour présenter les fondamentaux nécessaires à l'exercice du mandat.

Enfin, sur l'épineuse question du coût de l'organisation des élections, une enquête a été lancée pour objectiver les dépenses des communes, ce qui constitue un préalable pour engager des travaux sur la revalorisation de la subvention allouée aux communes pour « frais d'assemblée électorale » (FAE).



Élections sénatoriales

Pour répondre aux préoccupations de nombreux maires quant aux contraintes organisationnelles pesant sur la désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux pour les élections sénatoriales, dans le cadre du projet de loi de simplification, l'AMF a déposé un amendement. Visant à substituer la date unique obligatoire de désignation à une période d'une semaine, tout en veillant à la sincérité du scrutin, cet amendement a été jugé irrecevable.

Engagement citoyen

Dans le contexte des élections municipales et communautaires, l'AMF a renforcé son action en faveur de l'engagement citoyen, notamment en conduisant avec l'ANACEJ, une enquête sur les dispositifs mis en œuvre par les collectivités pour favoriser la participation des jeunes. De plus, elle a développé sur son site internet une rubrique dédiée à l'engagement citoyen au sein des conseils municipaux et communautaires.



Fonction publique territoriale

La politique salariale des communes et EPCI a dépassé le cadre statutaire et pose dorénavant le débat autour de la soutenabilité du modèle de l'emploi public local. Dans ce contexte, l'AMF s'est affirmée comme la principale porte-parole des employeurs territoriaux interpelant sur les préoccupations et difficultés des élus. Elle a aussi alerté sur leur capacité à financer leurs politiques RH, à attirer et fidéliser les compétences, tout en absorbant les conséquences des réformes des retraites et des contraintes budgétaires. La crise de la CNRACL a été le sujet majeur que l'AMF a porté tout au long de l'année jusqu'à lui consacrer un temps fort au Congrès, aux côtés des présidents des délégations parlementaires aux collectivités de l'Assemblée nationale et du Sénat, et de la Coordination des employeurs territoriaux (CET). Leur demande au gouvernement : sauver les retraites des fonctionnaires territoriaux sans étrangler les collectivités.

Le financement du CNFPT a été un autre élément marquant suite au plafonnement des recettes du CNFPT dans la loi de finances 2026. L'AMF et la CET ont dénoncé la ponction sur les ressources consacrées à la formation des collectivités qui ont pourtant des besoins croissants de professionnalisation de leurs agents.

La fin 2025 a aussi été marquée par l'adoption définitive de la loi transposant l'accord national signé en juillet 2023 entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales sur la protection sociale complémentaire des agents. Cette réforme constitue une première historique issue d'une négociation collective propre à la territoriale.

Au 1er juillet 2026 est enfin entrée en vigueur la transposition de la réforme de l'encadrement supérieur. Les employeurs alertaient sur les difficultés d'attractivité et de mobilité que posaient le retard de sa mise en œuvre. Par ailleurs, l'AMF continue de défendre la reconnaissance du métier de secrétaire général de mairie essentiel dans les petites communes. Ses difficultés de recrutement s'étendent à tous les employeurs comme le montre le Baromètre HoRHizons 2026 co-écrit par l'AMF et les membres de la CET.

L'AMF a d'ailleurs édité un guide à leur attention répondant à 1 000 questions.

Laïcité

L'AMF veille à ce que les difficultés rencontrées par les élus soient prises en compte dans les réflexions conduites par le ministère de l'Intérieur. C'est ainsi que dans le cadre des récents travaux du Forum de l'Islam de France (FORIF) sur les carrés confessionnels, elle a plaidé pour une clarification du cadre juridique. En effet, l'état actuel de la doctrine, oscillant entre neutralité juridique des cimetières et recommandation des services de l'État à répondre aux préoccupations des familles concernées, reste mal compris de ces dernières et des élus.

Pour appréhender au mieux l'application de la laïcité au quotidien et faciliter la mission des élus, l'AMF alimente les travaux du ministère de l'Intérieur qui visent à leur apporter des réponses concrètes et sécurisées juridiquement. Ces travaux donneront lieu à la publication d'un document à destination des élus.

Commande publique

L'AMF a obtenu l'augmentation des seuils de procédure de passation simplifiés (60 000 € et 100 000 €). Elle a eu une collaboration étroite avec la Direction des Affaires Juridiques sur la rédaction d'un guide destiné aux élus répondant partiellement à la problématique de la passation des contrats de concession de la petite enfance. L'AMF a aussi participé au lancement du Conseil national de la commande publique, puis du collège des acheteurs publics par le ministère de l'Économie et des finances.

Statut de l'élu

Évolution des conditions d'exercice des mandats locaux

L'AMF est restée très mobilisée lors de toutes les étapes de l'examen de la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local. Résultat : l'intégration de ses propositions dans le texte final, en matière de droits sociaux (octroi d'un trimestre supplémentaire par mandat complet, plafonné à trois, pour les exécutifs, la non-interférence du régime de retraite IRCANTEC des élus locaux sur leurs droits personnels). Sur les conditions matérielles du mandat, elle a obtenu :

- l'augmentation des indemnités des élus des communes de moins de 20 000 habitants ;
- l'extension de la dotation particulière élu local à toutes les communes de moins de 3 500 habitants (moins de 1 000 habitants auparavant) ;
- la revalorisation de deux compensations pour perte de revenus (celle destinée aux élus non indemnisés en cas d'usage des autorisations d'absence et des crédits d'heures et celle prévue pour tous les élus utilisant leur congé pour suivre une formation dans le cadre de l'exercice du mandat).





S'agissant de la conciliation du mandat avec la vie professionnelle et personnelle, l'AMF a été entendue sur plusieurs points :

- la création d'un label employeur qui valorise les structures mettant en œuvre des mesures facilitant l'exercice du mandat ;
- l'amélioration des droits des élus en situation de handicap ;
- l'extension du champ des autorisations d'absence ;
- la poursuite du mandat et son indemnisation pour toutes les élues pendant un congé maternité ;
- l'aménagement du temps d'étude ;
- l'instauration d'une prise en charge des frais de déplacement pour les élus étudiants.



Pour informer sur les nouveautés de la loi du 22 décembre 2025, l'AMF a actualisé sa brochure dédiée et organisé, avec les services de l'État, un webinaire sur la fin de mandat ainsi que la conception d'un support pédagogique et d'une vidéo, en partenariat avec le CNFPT.

Enfin, les actions de l'AMF ont permis de rétablir dans leurs droits, les élus victimes, à tort, d'une diminution du montant de leur prime d'activité ou de leur RSA, du fait de la prise en compte du montant net social négatif au titre de leurs indemnités de fonction et ce, sans modification de leurs autres ressources.

Lutte contre les violences faites aux élus

Les agressions envers les élus restent à un niveau jugé préoccupant par l'Observatoire des agressions envers les élus de l'AMF, ce qui est confirmé par les chiffres du Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CALAE). 2025 totalise 2 478 faits de procédures d'atteintes envers les élus, contre 2 501 faits en 2024. La majorité sont des menaces ou outrages (68 %) dont 27 % ont été commis dans l'environnement numérique. Ces incidents, très nombreux à l'approche et durant les municipales, interrogent sur l'évolution des tensions au sein de la société et leurs répercussions dans le débat démocratique local.

Sécurité et gestion des crises

L'AMF engagée au service des élus

Projet de loi polices municipales

L'AMF a fortement contribué aux travaux préparatoires, avec le Gouvernement et le Parlement, pour faire aboutir le projet de loi sur les polices municipales et les gardes champêtres. Après son passage au Sénat en février 2026, un calendrier parlementaire embouteillé a conduit au report de l'examen du texte. Les nouvelles compétences judiciaires élargies, optionnelles, pourraient être exercées par les policiers municipaux et les gardes champêtres. L'Association a plaidé pour les rendre accessibles aux équipes à effectifs modestes engagées dans la police de proximité.

Les principes portés par l'AMF, comme la liberté locale de se doter de nouveaux pouvoirs, ont été entendus. Mais elle souligne que le texte ne doit pas servir de prétexte à un désengagement supplémentaire de l'État de ses missions régaliennes.



Ce que prévoit la loi RIPOST

La loi RIPOST (visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité) du 18 août 2026 renforce la réponse de l'État face aux atteintes à l'ordre public (rodéos motorisés, squats, usage de stupéfiants, violences dans les stades, protoxyde d'azote…). Plusieurs mesures concernent directement les communes. La loi prévoit une nouvelle expérimentation de caméras algorithmiques, avec des modalités élargies pour les communes jusqu'à fin 2030 (sans reconnaissance faciale ni connexion à des fichiers).

Les élus correspondants défense

Les élus correspondants défense jouent un rôle informatif et pédagogique sur les questions de défense auprès du maire, du conseil municipal et des habitants. La loi du 16 août 2026 actualisant la loi de programmation militaire instaure leur désignation par les maires. L'AMF souhaite mieux accompagner le réseau de ces élus dans leurs missions.

Par ailleurs, l'AMF a signé un partenariat avec l'Armée de terre, le 15 octobre 2025, pour promouvoir des initiatives en matière de sécurité, de défense et de gestion de crise, ainsi que des actions en direction de la jeunesse. Début 2026, elle a aussi renouvelé sa convention avec la Marine nationale.

Partenariat AMF-Gendarmerie

Lors du Congrès des maires 2025, l'AMF et la Gendarmerie nationale ont signé une nouvelle convention de partenariat. Son programme de travail s'articule autour de priorités comme la création de deux groupes de travail communs (le cadre locatif des casernes de gendarmerie et la coopération opérationnelle locale), le développement de l'offre de formation pour les élus locaux ou le soutien à l'intégration territoriale des familles de gendarmes.

Une délégation de l'AMF a participé à un atelier au sein de la DGGN sur la collaboration opérationnelle locale entre maires et gendarmes. Objectif : faire émerger des solutions concrètes pour renforcer les synergies locales. En outre une concertation a été mise en place pour faire évoluer le cadre locatif des casernes de gendarmerie.



Stratégie nationale de prévention de la délinquance

Issue d'une concertation menée avec l'AMF, cette stratégie 2026-2030, lancée fin avril 2026, répond à deux mutations majeures de la délinquance : l'augmentation des violences, liées aux trafics (physiques et sexuelles) et l'implication croissante des mineurs, comme auteurs et victimes. Elle est structurée autour de trois axes et 50 mesures.

Si cette stratégie est saluée pour son approche globale et son ancrage territorial, elle suscite des inquiétudes quant à son financement. Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance voit ses crédits baisser de 25 % entre 2024 et 2026 (passant de 62,4 à 46 M€), fragilisant les projets portés par les collectivités.

Un mémento sur les GPO

Cinq ans après la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien et après le déploiement de groupes de partenariat opérationnel (GPO) dans certaines collectivités, notamment en zones police nationale, il a été décidé, au printemps 2024, de procéder à une enquête pour analyser les spécificités du GPO dans l'écosystème local de sécurité, en partenariat avec l'AMF et l'USH. Les travaux ont permis la réalisation d'un mémento à l'usage des maires qui doit faire l'objet d'une diffusion par l'AMF.

Prévention des risques et gestion des crises

La succession récente d'événements majeurs (incendies, sécheresses, inondations, mouvements de terrain, cyclones, accidents industriels…) a démontré que toutes les communes, quelles que soient leur taille ou leur localisation, peuvent être confrontées à des situations exceptionnelles nécessitant une réaction rapide et coordonnée. Au-delà des obligations réglementaires, la préparation constitue un enjeu majeur de protection des populations et de continuité de l'action publique locale. C'est dans ce contexte que l'AMF a confirmé sa présence dans l'accompagnement des élus locaux à la prévention des risques et à la préparation à la gestion des crises.

L'année écoulée a vu la réalisation de plusieurs projets, en particulier pour les nouveaux élus. Exemple : le kit de sensibilisation « Les maires face aux crises », réalisé en partenariat avec le ministère de l'Intérieur. Il se compose d'un livret pratique, de vidéos de témoignages et d'un diaporama d'accompagnement permettant aux préfectures de proposer des sessions de sensibilisation. L'objectif est de permettre aux maires de mieux appréhender leurs responsabilités, d'identifier les bonnes pratiques et de développer une culture partagée de la gestion des risques. Autre illustration : le guide de bonnes pratiques « Développer la résilience des collectivités territoriales », publié par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et l'AMF, offre aux élus locaux un cadre opérationnel pour faire face aux crises majeures.

L'AMF a aussi mobilisé les associations nationales de collectivités sur la compétence GEMAPI, dans le cadre de discussions parlementaires pour porter une contribution commune appelant à un renforcement du rôle de l'État sur une politique de sécurité publique et à un financement à la hauteur des enjeux. En juin 2026, la Commission nationale consultative catastrophes naturelles sous la présidence de Sébastien Leroy, maire de Mandelieu-la-Napoule, a été mise en place.



Numérique

Transitions numériques : l'AMF aux côtés des élus

Cybersécurité, intelligence artificielle, fibre et mobile : l'AMF accompagne les communes pour sécuriser leurs services et réussir les transitions numériques.

Cybersécurité

Aucune commune n'est à l'abri d'une rançon ou d'un vol de données par internet. Les conséquences d'une attaque peuvent être importantes, jusqu'à paralyser le fonctionnement de la mairie. À la demande de l'AMF, un Mémento sur la cybersécurité pour les communes rurales a été élaboré, en partenariat avec *Cybermalveillance.gouv.fr,* pour aider les élus à engager les actions prioritaires. Objectifs : garantir la continuité du service public, protéger les données de la commune et préserver la confiance des habitants.

Depuis le printemps 2026, l'AMF héberge, sur son site internet, un outil de formation sur la gestion d'une crise cyber dénommé « CapCyber : crises et collectivités ». Il se compose de fiches opérationnelles et d'un exercice de simulation en ligne conçu par le COMCYBER-MI (ministère de l'Intérieur) pour former les élus et les agents de communes de toutes tailles.



Intelligence artificielle (IA)

Si les outils basés sur l'IA peuvent offrir des opportunités aux communes et EPCI pour améliorer leur gestion et leur relation avec le citoyen, ils ne sont pas sans soulever des inquiétudes, en particulier quant à leur impact sur l'environnement, la sécurité, la fiabilité et la souveraineté des données, la cybersécurité et l'emploi.

Ces enjeux constituent une priorité des travaux de la commission numérique de l'AMF. Elle a également développé un outil IA permettant à tous les adhérents de questionner les guides et certaines ressources mises à disposition.

Couverture mobile

L'AMF a participé à la mise en œuvre et au suivi du New deal mobile lancé en 2018 qui a permis d'accélérer la couverture 4G du territoire national. Des discussions, dont elle est partie prenante, portent sur la conclusion ou non d'un nouvel accord. Par ailleurs, elle accompagne les maires lors de l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile. Elle suit les relations contractuelles entre les maires et les « towerco » (opérateurs d'infrastructures qui installent les pylônes puis les louent aux opérateurs de téléphonie mobile), en particulier sur le montant des loyers proposés aux communes.

Enfin, Orange est le premier opérateur à avoir annoncé une fermeture de la 2G et de la 3G, le 31 décembre 2025. Il a finalement décidé, suite à la mobilisation des associations d'élus dont l'AMF, de décaler la fermeture de la 2G après les municipales en procédant par étapes. Les autres opérateurs fermeront leurs réseaux entre fin 2026 et fin 2029.

Extinction du réseaux cuivre

Toutes les communes vont être concernées par la fermeture du réseau cuivre (ADSL et téléphonie) d'Orange au cours de ce mandat municipal. L'AMF est particulièrement vigilante au respect des obligations de couverture pour le déploiement de la fibre optique, afin que chaque habitant et chaque entreprise disposent d'une solution avant la date limite de fermeture du réseau cuivre. Pour donner des clés de compréhension sur les enjeux de ce chantier en cours, l'AMF organise régulièrement des webinaires à l'attention des élus locaux.

Europe et international

Défendre et faire entendre la voix des élus

Les négociations sur le budget européen 2028-2034 soulèvent de fortes inquiétudes pour les collectivités. Politique de cohésion, accès aux fonds européens, coopération internationale et transfrontalière : l'AMF se mobilise pour défendre la place et les moyens d'action des communes et intercommunalités.



Menaces sur le budget européen

Cette année a été rythmée par les premières phases de négociations à Bruxelles sur le prochain budget 2028-2034 de l'Union européenne, et notamment leurs impacts sur la politique de cohésion et les fonds européens qui en découlent pour les collectivités territoriales. En effet, les premières orientations du budget européen révèlent des menaces majeures pour les collectivités : baisse des crédits de la politique de cohésion, recentralisation de la gestion des fonds, absence de concertation nationale.

Face à ces enjeux, l'AMF agit sur quatre leviers :

- faire reconnaître le rôle des communes et EPCI ;
- alerter sur les difficultés financières auxquelles sont confrontées les maires et présidents ;
- défendre une politique de cohésion ambitieuse grâce à des fonds européens suffisamment dotés et accessibles pour toutes les communes et intercommunalités ;
- porter une voix unie des élus locaux.

Dialogue et concertations

Grâce à un travail renforcé avec la délégation française au Comité des régions, un dialogue régulier avec les autorités compétentes s'est instauré, afin de défendre auprès des institutions européennes l'importance de l'autonomie locale et de la participation active des collectivités aux négociations. L'AMF se tient prête pour les prochaines concertations à venir et défendra notamment un renforcement du volet territorial de la politique de cohésion simplifié, accessible et ambitieux en termes de moyens.

Action internationale des collectivités

Les deuxièmes Assises de la diplomatie parlementaire et de la coopération décentralisée ont marqué la volonté du Quai d'Orsay de valoriser l'action internationale des collectivités territoriales alors même que plusieurs programmes du ministère, les ciblant, sont impactés par des coupes budgétaires. L'AMF, aux côtés de Départements de France et Régions de France, toutes trois constitutives de Territoires unis, a réaffirmé la nécessité d'être davantage reconnus comme de véritables partenaires, conformément à leurs compétences pour enfin participer aux instances de décisions les impactant.

Par ailleurs, afin de permettre aux communes de pouvoir entamer ou poursuivre leurs projets internationaux, un fonds de soutien financier a été créé par le ministère. Destiné aux communes de moins de 10 000 habitants et d'Outre-mer, il répond à un besoin criant. L'AMF a activement contribué aux travaux l'ayant institué et se félicite de sa mise en place.

Les collectivités au cœur de l'action internationale

L'AMF a réalisé cette année deux fiches pratiques consacrées à l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT) et à l'aide humanitaire internationale. Elles présentent les dispositifs mobilisables par les communes et les EPCI pour mener des actions à l'international, notamment en cas de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire. Un modèle de délibération est également proposé pour faciliter leurs démarches.

Coopération transfrontalière

Les 1ères Assises de la coopération transfrontalière, ont été organisées en décembre 2025 à l'AMF par la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MoT), renforçant ainsi les liens des deux organisations. Cet événement s'est inscrit dans la continuité des travaux menés par l'AMF depuis plusieurs années avec la volonté de faire vivre la coopération transfrontalière au niveau local, et donner des moyens d'agir aux maires concernés.

La vie du réseau



Les temps forts

Une campagne de communication nationale pour susciter l'engagement

À l'approche des élections municipales de mars 2026, l'AMF a lancé une grande campagne « Osez l'engagement ! » afin d'**encourager les habitants à s'engager dans la vie démocratique locale,** à la fois en tant que candidats et en tant que citoyens. Cette mobilisation s'inscrivait dans un contexte marqué par un nombre important d'électeurs non-inscrits (2,2 millions) ou mal-inscrits (7,7 millions) sur les listes électorales en 2022.

La campagne a mis en lumière les différentes manières de **prendre part à la vie démocratique** à cette occasion : s'inscrire sur les listes électorales, voter ou encore participer à la tenue d'un bureau de vote. Elle a ainsi rappelé que chacune de ces actions contribue au bon déroulement du scrutin et au lien entre les habitants et leur commune.

Pour accompagner les collectivités dans le déploiement de la campagne, l'AMF a mis à disposition de ses adhérents un **kit de communication complet et personnalisable,** destiné à être relayé sur leurs propres supports. Avec près de 25 000 téléchargements, ce kit a rencontré un large succès et témoigne de la mobilisation des collectivités et des candidats autour de cette campagne.



+ de 10 millions de vues sur le spot de la campagne

Un 107e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités exceptionnel

La 107e édition du Congrès des maires de France, qui s'est tenue du 18 au 20 novembre 2025 au Parc des expositions de la Porte de Versailles, à Paris, a accueilli plus de 12 000 congressistes.

La Rencontre des élus d'Outre-mer a été organisée le 17 novembre à Issy-les-Moulineaux, en partenariat avec la Délégation sénatoriale aux Outre-mer.

Dernier Congrès du mandat 2020-2026, cette édition s'est inscrite dans la perspective des élections municipales de mars 2026. De nombreux forums, débats et ateliers ont ainsi été consacrés aux échéances à venir, afin d'accompagner les maires dans la préparation du scrutin et dans la dernière étape de leur mandat. Dans la continuité de la campagne de communication « Osez l'engagement », un débat organisé dans le Grand Forum a notamment été consacré à l'engagement des jeunes dans la vie citoyenne. Le Congrès a également été marqué par le débat consacré à la place du maire dans la sécurité, organisé le mardi matin, avec l'intervention remarquée du chef d'état-major des armées, le général Fabien Mandon. Plus largement, la programmation a permis d'aborder de nombreux sujets au cœur de l'action locale, parmi lesquels le handicap, le statut de l'élu, le bien-être animal, la transition écologique, l'intelligence artificielle et la décentralisation. Le Congrès a également constitué un temps fort pour porter les positions et propositions de l'AMF dans le contexte de préparation de la loi de finances pour 2026.

De nombreuses conférences de presse, rencontres et séquences partenariales ont rythmé ces trois journées, contribuant au rayonnement du Congrès et permettant à l'AMF de faire entendre ses messages auprès des médias, de ses partenaires et des acteurs des territoires.

Avec la présence de nombreuses personnalités politiques et institutionnelles, dont le Premier ministre, le 107e Congrès a une nouvelle fois confirmé son rôle de rendez-vous majeur de la vie publique française et de lieu privilégié de dialogue entre les élus locaux, l'État et l'ensemble des acteurs des territoires.



+ de 12 000 participants au 107e Congrès

L'AMF au service de ses adhérents



Permettre aux maires et aux présidents d'intercommunalité d'agir, en retrouvant le sens de la subsidiarité, c'est tout le combat de l'AMF aujourd'hui. Pour cela, la proximité est la principale force de l'Association, la large adhésion des collectivités du bloc communal son principal atout dans ses prises de position.

L'Association met à la disposition de ses plus de 34 000 adhérents son expertise juridique, des outils d'aide à la décision et délivre des conseils personnalisés. Elle assure une veille législative et propose de nombreux supports d'information sur l'actualité des collectivités locales.

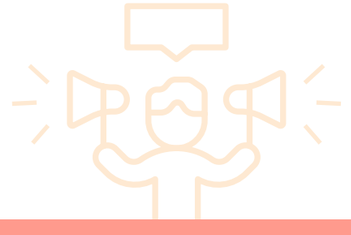
Elle assure trois grandes missions

Représenter

Interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, l'AMF relaie les préoccupations et les positions des élus partout où se joue l'avenir des communes et de leur intercommunalité, et en particulier auprès du Parlement et du gouvernement. L'AMF représente aussi ses adhérents dans plusieurs centaines d'organismes essentiels pour mettre en œuvre les politiques publiques. Elle assure ainsi une action forte et efficace au sein du CNEN et du CFL.
Dans de nombreuses instances, elle coordonne également la représentation des communes et des intercommunalités et défend leurs intérêts tant au niveau local qu'aux niveaux régional, national et européen.

Conseiller

L'AMF met à disposition son expertise juridique et technique, des outils d'aide à la décision et délivre des conseils personnalisés. Avec sept départements, neuf missions et six services transversaux, l'expertise de l'AMF couvre toutes les compétences du bloc communal. Les services exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire.



Informer et former

L'AMF offre des outils d'information et de communication diversifiés pour accompagner les adhérents dans leur gestion communale et intercommunale. Des rencontres, des webinaires, des rendez-vous et des conférences de presse thématiques permettent aussi d'échanger toute l'année sur les sujets d'actualité avec les adhérents. L'AMF propose des formations s'appuyant sur un réseau de formateurs reconnus, en complément de l'offre proposée par les associations départementales de maires.

Une action concertée et complémentaire à l'échelle locale et nationale

Un réseau de 102 associations départementales de maires (AD) couvre l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin afin d'assurer une proximité et une connaissance fine des contextes locaux. Les présidents d'AD sont les porte-paroles des maires de leur département pour faire remonter les problématiques et les initiatives locales à partager. Ensemble, l'AMF et les AD accompagnent chaque jour les élus dans l'exercice de leur mandat. Complémentaires, ces structures font la force d'un réseau d'élus et d'experts unique en France.

Structure et fonctionnement

Une organisation représentative et pluraliste

L'Association est administrée par un Bureau élu par l'Assemblée générale pour trois ans, parmi lesquels un président, élu directement par les adhérents, un premier vice-président délégué, une secrétaire générale et un trésorier général.

Représentant toutes les sensibilités politiques, l'AMF agit en toute indépendance pour promouvoir une décentralisation conciliant les libertés locales et un aménagement équilibré des territoires.

Les instances décisionnelles

Le Bureau

L'Association est administrée par un Bureau représentatif de toutes les sensibilités politiques. Il est composé de trente-six membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale. Le Bureau est assisté des avis du Comité directeur.

Le Comité directeur

Celui-ci est composé de cent membres, élus par l'Assemblée générale, et de l'ensemble des présidents d'association départementale de maires et présidents d'EPCI, membres de droit.

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale pourvoit au renouvellement des instances de l'Association, tous les trois ans. Elle entend les rapports sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes du dernier exercice clos et fixe le taux des cotisations pour l'année suivante.

Les services de l'AMF, une capacité d'expertise reconnue au service des collectivités locales

L'AMF assure une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision. Les 89 salariés, au 1er juillet 2026, de l'Association effectuent, sous l'autorité du directeur général et du directeur adjoint, un travail d'expertise leur permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité. Les services conçoivent et maintiennent à jour des outils exclusifs d'aide à la décision.

- 7 départements,
- 9 missions spécialisées,
- 6 services transversaux.

=> Voir l'organigramme des services en pages 38 et 39

Les commissions permanentes et groupes de travail

Pilotés par deux co-présidents, ils proposent des analyses des projets de textes et conduisent des réflexions permettant d'arrêter les positions soumises par le Bureau.

- 19 commissions permanentes
- 16 groupes de travail
- 20 maires-référents
- 1 Délégation des départements d'Outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte)

=> Voir la rubrique « Les instances de l'AMF » sur www.amf.asso.fr



Service Formation des élus

Sur le mandat 2020-2026, le service formation de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a pleinement joué son rôle d'accompagnement des élus locaux, en adaptant son offre aux enjeux et aux évolutions de l'action publique locale. Après une année 2021 particulièrement soutenue, avec 125 sessions et 1 522 élus formés, l'activité s'est maintenue à un niveau élevé, avec près de 3 500 élus formés en cinq ans. Cette dynamique témoigne de l'importance de la formation pour permettre aux maires et à leurs équipes de mieux appréhender les responsabilités croissantes liées à l'exercice du mandat.

En 2025, dernière année pleine de la mandature, l'AMF a organisé 53 sessions et formé plus de 500 élus. Le nombre de sessions tout au long du mandat traduit la volonté de proposer des formations au plus près des besoins des élus, notamment dans une période de préparation de la nouvelle mandature. L'AMF a ainsi poursuivi sa mission : donner aux élus les connaissances, les outils et les clés nécessaires pour exercer pleinement leurs responsabilités et répondre aux attentes de leurs communes et intercommunalités.

-> Catalogue disponible sur : www.amf.asso.fr

Information et communication, des outils pratiques

L'AMF met à la disposition de ses adhérents et des acteurs de la sphère publique locale des outils d'information et de communication diversifiés et performants concernant l'actualité législative et réglementaire des collectivités territoriales.

L'AMF répond ainsi à un objectif essentiel : aider ses adhérents au quotidien dans leur action à un moment où les enjeux auxquels ils doivent faire face sont très importants pour l'avenir des communes et intercommunalités.

Les publications



Maires de France, le magazine

Maires de France est le magazine de référence des maires et des élus locaux. Édité par l'AMF, il apporte chaque mois à ses abonnés l'essentiel de l'information : actualité des collectivités, décryptage juridique, bonnes pratiques de gestion locale, contenus sur le statut de l'élu et les conditions d'exercice du mandat.

mairesdefrance.com, le site internet

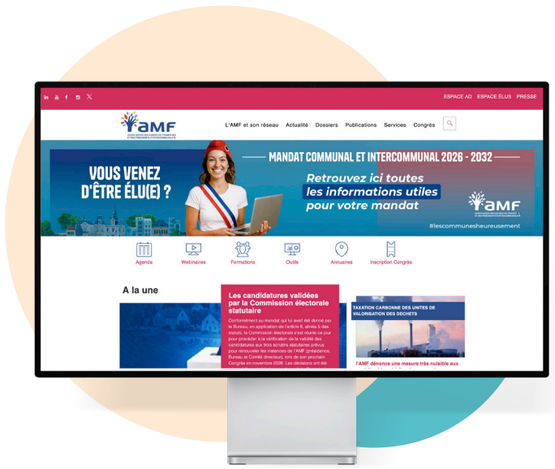
Le site *mairesdefrance.com* propose un fil continu d'actualité, des dossiers d'information, la version numérique du mensuel et l'accès aux archives du magazine.

Maires de France, la lettre mensuelle

Publiée le 15 de chaque mois en 37 742 exemplaires, cette lettre de six pages est un véritable condensé d'informations pratiques sur les activités de l'AMF et les informations juridiques à connaître.

Les services en ligne

Le site Internet · www.amf.asso.fr



Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site de l'AMF est le relais de son action au quotidien. Près de 117 000 visiteurs uniques consultent ce site chaque mois. Il valorise les dossiers et contenus d'information nécessaires aux élus dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

En 2025, le site internet de l'AMF a poursuivi sa progression, avec 1,5 million de visiteurs uniques accueillis sur l'année et plus de 3,5 millions de pages vues. Il a permis de diffuser une information toujours plus diversifiée à destination des élus, des acteurs locaux et du grand public, avec plus de 400 documents mis en ligne ou actualisés et plus d'un million de téléchargements. Plusieurs contenus ont particulièrement retenu l'attention, notamment les ressources consacrées aux élections municipales et aux indemnités de fonction. La création de pages spéciales et l'amélioration de l'organisation des rubriques ont également facilité l'accès aux informations et accompagné les élus sur les principaux enjeux de l'année.

Les newsletters en ligne

www.maire-info.com

La lettre d'information quotidienne gratuite en ligne, Maire-info, présente l'actualité des collectivités locales en temps réel : 61 587 abonnés bénéficient de ce service de dépêches rédigées par des journalistes spécialisés.

AMFInfo

L'hebdomadaire de l'actualité de l'AMF est aujourd'hui diffusé à plus de 45 428 abonnés chaque jeudi. Il valorise les services, les actions et les positions de l'AMF. C'est également un moyen d'information auprès des élus locaux, de leurs agents et des personnes intéressées par la vie locale.

IntercoActu

Le bimensuel des intercommunalités.

Diffusée à plus de 6 400 abonnés, cette lettre digitale comprend notamment un article politique à la Une, une question d'actualité et de courts articles explicatifs renvoyant vers les notes juridiques et les informations pratiques en ligne sur le site de l'AMF.



Les éditions

Les guides, études et enquêtes

L'AMF met à la disposition de ses adhérents des guides pratiques, téléchargeables gratuitement sur son site internet, consacrés à des sujets clés de l'action locale tels que le handicap, le bien-être animal ou les transports. À l'occasion des élections municipales et communautaires de mars 2026, elle a publié notamment le Guide du maire 2026, le Guide de l'intercommunalité 2026 et le Guide des secrétaires généraux de mairie, ce sont trois ouvrages de référence conçus pour accompagner les élus et les acteurs locaux dès le début du nouveau mandat. Ces guides sont à retrouver et à télécharger sur le site de l'AMF : amf.asso.fr.
En vue des élections municipales, elle a également réalisé, avec le CEVIPOF, deux enquêtes consacrées aux démissions des maires et au regard porté par les Français sur la figure du maire.



L'AMF sur les réseaux sociaux

En 2025, l'AMF a poursuivi le développement de sa présence sur les réseaux sociaux, avec une progression de ses communautés sur LinkedIn, Facebook et Instagram. Les différents comptes ont permis de relayer les prises de position et les publications de l'Association, de valoriser ses événements et partenariats et de développer de nouveaux formats, notamment vidéo et pédagogiques. La présence de l'AMF sur les réseaux sociaux contribue ainsi à toucher différents publics, des élus et acteurs locaux au grand public, et à renforcer la diffusion de ses contenus.

Avec plus de 47 000 abonnés, la présence de l'AMF sur **LinkedIn,** réseau social professionnel, poursuit sa progression en 2025-2026. La plateforme permet de mettre en avant les prises de position de l'Association, ses publications et l'expertise de ses services, ainsi que ses événements et différents contenus, notamment sous des formats visuels et vidéo.

Le compte **X** de l'AMF (39 843 abonnés), **@l_amf**, délivre une information rapide et réactive à ses membres et à toute personne intéressée par l'actualité des collectivités locales. Il permet de suivre au quotidien les positions de l'AMF, ses prises de parole et les principaux événements de l'Association.

La page **Facebook** de l'AMF (21 000 abonnés), **@AMFmairesdeFrance**, relaie au quotidien l'actualité de l'AMF et des collectivités locales. La progression de son audience en 2025-2026 confirme l'intérêt de cette plateforme pour toucher à la fois les élus et le grand public.

La relance du compte **Instagram** de l'AMF, **@associationdesmairesdefrance** (3 000 abonnés), à l'occasion du 107e Congrès a permis de redynamiser la présence de l'Association sur cette plateforme. Les publications, notamment les stories réalisées lors du Congrès, ont permis de développer des formats plus spontanés et visuels et d'élargir progressivement l'audience du compte.

Créée en 2018, la chaîne **YouTube** de l'AMF (5 000 abonnés) relaie l'ensemble des contenus vidéo réalisés par l'Association : conférences, webinaires, débats au Congrès, vidéos pédagogiques… En 2025, l'AMF a poursuivi le développement de sa chaîne YouTube, qui a enregistré une forte progression de son audience, avec 8,8 millions de vues sur l'année, tout en diversifiant les contenus proposés. La collection « Paroles d'experts » s'est notamment enrichie de plusieurs vidéos pédagogiques consacrées aux élections municipales, tandis que d'autres contenus ont permis de donner la parole aux maires et aux représentants de l'AMF. L'année a également été marquée par le lancement de la nouvelle émission « Et moi dans tout ça ? », qui s'intéresse au maire comme citoyen engagé au service des habitants et met en lumière son rôle, ses missions et les réalités de son action au quotidien. La chaîne YouTube a par ailleurs constitué un support privilégié pour valoriser les principaux temps forts de l'Association, avec la diffusion de conférences de presse, de webinaires et des événements du 107e Congrès.

Cette **application sur smartphone** vous permet de suivre toute l'actualité de l'AMF partout et très rapidement.
Elle est disponible gratuitement sur Appstore ou Playstore.

Elle est disponible gratuitement sur Appstore® ou Playstore®.

Mairie 2000

Un outil-relai pour l'information et la sensibilisation des maires

Conçue en 1985 par l'AMF et la Caisse des dépôts et consignations, Mairie 2000 a pour mission le développement de l'information et de la formation des élus locaux, à travers une assistance technique et financière apportée aux associations départementales de maires.

Mairie 2000 joue **un rôle d'interface et d'échanges entre des collectivités locales et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels, adhérents de l'Association.**

À travers notamment l'organisation de manifestations locales ou la mise en place de séquences pédagogiques sur des sujets en lien avec les préoccupations des collectivités, elle permet de concilier la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des membres adhérents.

Les Universités des maires : plus de 10 000 élus sensibilisés

L'activité du second semestre 2025 fut principalement consacrée à la construction d'un vaste dispositif d'accueil et de sensibilisation des élus issus des scrutins de mars 2026 « Les Universités des maires et présidents d'intercommunalité de France ».

Lancé début avril 2026 dans le département des Hautes-Alpes, **le dispositif a permis, en 3 mois, de sensibiliser près de 10 000 élus aux fondamentaux du mandat d'élu local.** Plus de 440 ateliers sur les 637 prévus sur toute l'année leur ont été proposés, dont 134 animés par l'AMF. Les thématiques les plus suivies reflètent les préoccupations de ces nouveaux maires : conditions d'exercice du mandat, pouvoirs de police, budget, fonctionnement du conseil municipal, autant de sujets essentiels pour leur permettre de prendre leurs fonctions dans les meilleures conditions. Tous les partenaires de l'Association se sont également mobilisés, faisant de ces rencontres des temps privilégiés d'information, d'échanges et de conseils pratiques.





Les partenaires de Mairie 2000

- **Les membres fondateurs**
  AMF, Caisse des Dépôts et Consignations

- **Les membres adhérents**
  ADEME, AVERE, CEREMA, CNP-Assurances, CITEO, Conseil national de l'Ordre des architectes, Conseil supérieur du notariat, Groupe La Poste, MNT, NATRAN, OFB, OGF, Orange, Ordre des géomètres experts, SACEM, SER, SMACL, UGAP.

Président • Philippe Laurent
Directrice • Nathalie Dotres
www.mairie2000.asso.fr

FONPEL

Un régime de retraite supplémentaire solide, piloté par les élus pour les élus

Créé à l'initiative de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, en application de la loi du 3 février 1992, Fonpel est le régime de retraite supplémentaire par capitalisation destiné aux élus locaux.



Filiale détenue à 100 % par l'AMF, l'association FONPEL assure la gouvernance du régime en s'appuyant sur l'expertise financière de CNP Retraite, la gestion administrative confiée à Relyens et l'accompagnement d'un actuaire-conseil indépendant.

Administrée exclusivement par des élus et anciens élus, l'association veille à la pérennité du régime, à son équilibre technique et financier, contrôle les missions confiées à ses partenaires et définit les orientations stratégiques nécessaires à son développement. Son action s'inscrit dans une logique de long terme au service de la protection sociale des élus locaux.

L'année 2025 a confirmé le dynamisme du régime. Dans la perspective du renouvellement des équipes municipales intervenu en 2026 et alors que les travaux du Conseil d'orientation des retraites rappellent l'importance de préparer le plus tôt possible sa retraite, FONPEL a renforcé ses actions d'information et d'accompagnement auprès des élus et des collectivités. Réunions d'information, webinaires, présence lors des grands rendez-vous des élus locaux, développement des outils numériques et accompagnement personnalisé ont permis de sensibiliser un nombre croissant d'élus à l'intérêt d'une adhésion dès le début du mandat et au rachat des années antérieures.

Cette dynamique se traduit par 805 nouvelles adhésions en 2025, plus de 18 500 comptes gérés, dont 11 324 cotisants et 7 233 bénéficiaires de prestations. Le programme de parrainage connaît également un développement soutenu avec plus de 250 nouvelles adhésions recommandées par des adhérents depuis le début de l'année 2026, illustrant la confiance accordée au régime.

FONPEL confirme également sa solidité financière. Au 31 décembre 2025, la richesse collective du régime atteint 387,1 M€, les cotisations encaissées s'élèvent à 24,5 M€ et les prestations versées à 16,2 M€. Avec un taux de couverture réglementaire de 135,35 %, largement supérieur aux exigences, le régime a pu poursuivre la revalorisation des droits tout en maintenant les frais de gestion parmi les plus faibles du marché. Les adhérents témoignent également d'un haut niveau de satisfaction, avec une note moyenne de 9,4/10.

Par son modèle de gouvernance, sa gestion prudente et sa stratégie de développement, Fonpel poursuit sa mission : offrir aux élus locaux une solution de retraite supplémentaire performante, durable et responsable, tout en contribuant au financement de l'économie et des territoires.

Chiffres clés 2025

805
nouvelles adhésions en 2025

18 557
comptes gérés

387,1 M€
d'encours

135,35 %
de taux de couverture

24,5 M€
de cotisations

9,4/10
de satisfaction des adhérents

250
parrainages depuis début 2026

Association Fonpel
41 quai d'Orsay • 75007 Paris
01 44 18 13 97
fonpel@amf.asso.fr
www.fonpel.com

Les Associations

départementales de maires et de présidents d'intercommunalités

Forte d'un maillage territorial dense en Hexagone comme en Outre-mer, l'AMF s'appuie au quotidien sur un réseau de 102 associations départementales de maires (AD).

Les 102 associations départementales de maires jouent un rôle essentiel en remontant les préoccupations des communes et des intercommunalités pour nourrir les travaux de l'AMF, tout en diffusant auprès des élus leur expertise juridique, technique et stratégique.

Un réseau uni, ancré dans les territoires et tourné vers l'action collective

Cette dynamique s'incarne tout au long de l'année à travers la présence constante du Président de l'AMF et des membres du Bureau lors des congrès et assemblées générales dans les départements. Ce lien fort se déploie également par les interventions nombreuses des juristes de l'AMF dans les AD, afin de former et d'informer les élus sur leurs droits et devoirs et sur les contenus juridiques et techniques à leur disposition, notamment dans le cadre des universités des maires organisées en cette première année de mandat. Les directeurs d'association départementale incarnent la force de ce réseau dont ils sont la cheville ouvrière renforçant sans cesse les liens de proximité avec les adhérents.



Rencontre avec les maires de la Sarthe (23 juin 2026)

L'Association nationale des directeurs et directrices d'associations de maires (ANDAM)

L'AMF entretient des liens étroits avec l'ANDAM, qui rassemble les directeurs et directrices des associations départementales de maires. L'Association contribue à renforcer les échanges et le partage d'expériences entre les associations départementales, notamment autour de l'accompagnement des élus locaux et de leurs besoins. Elle constitue ainsi un relais important pour favoriser la coopération entre l'AMF et son réseau territorial.
Le 23 septembre 2026, Hélène Ricard, directrice de l'Association des maires de Gironde, a été élue présidente de l'ANDAM, succédant à Lauriane Mounier-Farault.



Accueil des nouveaux élus de l'Aisne (3 mai 2026)

Des temps forts de concertation et d'échanges

L'année 2025-2026 a été marquée par des rendez-vous structurants qui ont permis d'approfondir la réflexion commune et de resserrer les liens entre tous les acteurs du réseau. Ces moments ont permis de dresser les bilans de fin de mandat municipal et de préparer l'accueil des nouveaux élus dans nos associations.

Un séminaire annuel fédérateur le 7 octobre 2025

Cette journée exceptionnelle a réuni pour la première fois l'ensemble des forces vives de l'AMF : élus du Bureau, du Comité directeur, présidents des commissions et groupes de travail AMF, présidents d'AD, directeurs d'AD et salariés de l'AMF. Ce temps fort de travail et de cohésion a permis de partager les bonnes pratiques, de faire émerger des propositions et de conforter des modes de fonctionnement pour optimiser les travaux des commissions et les synergies entre les différentes instances.

Des réunions trimestrielles entre directeurs d'AD et services de l'AMF

Le 29 septembre 2025 à l'AMF, le 5 février 2026 à Poitiers lors du Congrès de l'Association nationale des directeurs d'AD, puis le 24 septembre 2026 à l'AMF, le directeur général de l'AMF et ses équipes ont pu présenter les actualités nationales au sein desquelles l'AMF est engagée, recueillir les difficultés du terrain et les initiatives locales des AD.

Des réunions de présidents d'AD en visio et des rencontres à l'AMF pour partager les difficultés des élus dans l'environnement institutionnel local

De façon régulière, les présidents d'AD échangent sur tous sujets qui touchent les collectivités et impactent les populations - notamment sur les questions de carte scolaire. Ces échanges sont aussi l'occasion d'aborder la façon dont les communes sont intégrées aux discussions départementales et régionales avec les services de l'État. Après le renouvellement municipal, les présidents d'AD — dont 23 d'entre eux venaient de prendre leurs fonctions — ont pu se rencontrer une première fois à l'AMF le 30 juin 2026. Après leur élection, ces nouveaux présidents en exercice se voient proposer une journée d'immersion à l'AMF afin de rencontrer les équipes dirigeantes élues et salariées. Une première journée s'est tenue le mercredi 1er juillet. Et une deuxième le mercredi 16 septembre.



Séminaire des AD et instances de l'AMF (7 octobre 2026)

Les nouveaux présidents d'association départementale

David Lafont • Ain
David Géhant • Alpes-de-Haute-Provence
Hervé Maunoury • Calvados
Michel Brousse • Cantal
Renaud Combaud • Charente
Alexandre Grenot • Charente-Maritime
Laurence Renier • Cher
Don-Marc Albertini • Haute-Corse
Guillaume Robic • Côtes d'Armor
Jean-Luc Léger • Creuse
Jean-Claude Grenier • Doubs
François Daugeron • Indre
Paul Carrère • Landes
Jérôme Baÿ • Haute-Loire
Guillaume Lepers • Lot-et-Garonne
Thierry Ponce • Haute-Marne
Jean-Pierre Féret • Meurthe-et-Moselle
Alain Férioli • Meuse
Jérôme Nury • Orne
Alain Bernos • Pyrénées-Atlantiques
Joëlle Abadie • Hautes-Pyrénées
Anthony Vadot • Saône-et-Loire
Nicolas Ragot • Deux-Sèvres
Didier Brémond • Var
Ambdilwahedou Soumaila • Mayotte
Simplicio Lissant • Polynésie française

Les nouveaux directeurs d'association départementale

Pauline Bories • Aveyron
Sarah Fremont • Haute-Corse
Elisabeth Gagnaire • Isère
Romain Labrousse • Lot-et-Garonne
Karine Fisher • Hauts-de-Seine

L'organigramme
des services de l'AMF

Octobre 2026

Directrice de cabinet du président
Alix DARCET
01 44 18 13 94
Conseiller auprès du président
Victor GAONACH • 01 44 18 13 57
Assistante
Florence LAPARRA • 01 44 18 13 56

Directrice de l'action territoriale
Caroline GIRARD
01 44 18 13 85
Assistante
Florence LAPARRA
01 44 18 13 56

Directeur général
Éric VERLHAC
Assistante du Directeur
Catherine FILAINE-ROYER • 01 44 18 13 51
Attachée de direction
Élodie VIN • 01 44 18 14 42

Directeur adjoint
Laurent TRIJOULET
01 44 18 13 70
Attachée de direction
Élodie VIN • 01 44 18 14 42

Directeur de cabinet du
1er vice-président délégué
Benjamin PASQUIER
01 44 18 13 58
Conseiller auprès du
1er vice-président délégué
Damien PICOT • 01 44 18 51 98

COMMUNICATION / INFORMATION

COMMUNICATION, PRESSE ET PARTENARIATS
Responsable
Marie-Hélène GALIN • 01 44 18 13 59
Adjoint chef de service
Thomas OBERLÉ • 01 44 18 51 91
Chargé de communication
Tarek ASBAYOU • 01 44 18 13 69
Chargée de communication digitale et partenariats
Amandine CLETO • 01 44 18 13 88
Chargée de communication éditoriale
Clara MEYER • 01 44 18 14 18

MAIRES DE FRANCE
Rédacteur en chef MDF
Xavier BRIVET • 01 44 18 14 20
Rédactrice en chef adjointe
Bénédicte RALLU • 01 44 18 18 85
Secrétaire de rédaction
Samantha RAUCH • 01 44 18 14 22
Maquettiste
Stéphane CAMARA • 01 44 18 14 22

MAIRE-INFO
Rédacteur en chef Maire-Info
Franck LEMARC • 01 44 18 14 26
Rédactrice en chef adjointe
Lucile BONNIN • 01 44 18 14 46
Chef de rubrique
Aurélien WÄLTI • 01 44 18 14 34

DIRECTION DES FINANCES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION, FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX
Chef de service
Laurence MARILLY • 01 44 18 13 66
Attachée de direction
Agnès LEGRAS • 01 44 18 51 92
Responsable sécurité, salles, accueil, standard, courrier
Valérie BRASSART • 01 44 18 13 62
01 44 18 14 14
Responsable abonnements Maires de France
Frédéric ESCHWEGE • 01 44 18 13 64
Gestionnaires adhésions-cotisations
Anne-Marie DE ARAUJO • 01 44 18 14 11
Martine QUANTIN-JOLICOEUR • 01 44 18 13 65
Responsable maintenance et achats
Bertrand MÉNEZ • 01 44 18 13 89
Comptablilité
Philippe SUZANNE • 01 44 18 13 90

RESSOURCES HUMAINES ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL
Chef de service
Claire AGOSTINI • 01 44 18 14 19
Secrétaire
Anne-Marie DE ARAUJO • 01 44 18 14 11

SYSTÈMES D'INFORMATION
Chef de service
Pierre-Daniel PONSON • 01 44 18 14 41
Infrastructure
Taylord BESSIÈRE • 01 44 18 51 86
Ulysse MAROQUENE-FROISSART
01 44 18 13 63
Cédric MINKALA • 01 44 18 51 84
Projets informatiques
Taylord BESSIÈRE • 01 44 18 51 86
Loïk REVILLON • 01 44 18 13 86
Fichier AMF
Stanislas DE LA VERGNE • 01 44 18 14 37

LES DÉPARTEMENTS

ACTION SOCIALE ÉDUCATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE
Responsable
Nelly JACQUEMOT • 01 44 18 13 83
Conseillers techniques
Éléa BOUCHERAK • 01 44 18 13 53
Sébastien FERRIBY • 01 44 18 13 80
Sarah REILLY • 01 44 18 14 08
Assistante
Laëtitia PAPELOUX • 01 44 18 13 72
Apprentie
Zoé MONTREUIL • 01 44 18 14 05

ADMINISTRATION ET GESTION COMMUNALES
Responsable
Judith MWENDO • 01 44 18 13 60
Conseillers techniques
Pierric HOEDT • 01 44 18 14 44
Myriam MORIN-BARGETON
01 44 18 18 80
Mathieu ROUX • 01 44 18 13 76
Assistante
Cécile GRAUVOGEL • 01 44 18 13 74

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES
Responsable
Nathalie FOURNEAU • 01 44 18 14 36
Chef de projet / Conseillère
Pauline DELAÈRE PAPIN • 01 44 18 18 84
Conseillers techniques
Blaise KERMOAL SEABRA • 01 44 18 13 75
Louise LARCHER • 01 44 18 13 82
Assistante
Anne FOSSIER • 01 44 18 14 30
Apprentie
Inès PEDROSA • 01 44 18 14 48

CONSEIL JURIDIQUE ET DOCUMENTATION
Responsable
Annick PILLEVESSE • 01 44 18 14 10
Conseillères techniques
Mélodie BLANCO • 01 44 18 14 43
Coralie LASSERRE • 01 44 18 14 02
Gestionnaire documentation
Sandrine CHEMISE • 01 44 18 14 13
Assistant
Maxime VIAL • 01 44 18 14 26
Apprentie
Solenn de MONTAIGNAC • 01 44 18 51 89

FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES
Responsable
Alexandre HUOT • 01 44 18 51 88
Conseillers techniques
Claire GÉKAS • 01 44 18 14 09
Assane FALL • 01 44 18 14 23
Charlotte RIGAULT • 01 44 18 14 12
Assistante
Virginie CHAPONNEAU • 01 44 18 13 71

INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISATION TERRITORIALE
Responsable
Marie-Cécile GEORGES • 01 44 18 13 67
Conseillers techniques
Ambre DOYA • 01 44 18 14 49
Marilou SARRAZIN • 01 44 18 14 32
Victoria FOUGEIROL • 01 44 18 51 95
Valentin KUZNIK • 01 44 18 51 94
Assistante
Nathalie SEBBAN • 01 44 18 51 90

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Responsable
Gwenola STEPHAN • 01 44 18 14 06
Conseiller technique
Antoine CADIOU • 01 44 18 14 00
Assistante
Sandrine WIECZOREK • 01 44 18 14 04

LES MISSIONS

RELATIONS AVEC LE PARLEMENT
Responsable
Charlotte de FONTAINES • 01 44 18 13 81
Attachée de direction
Élodie VIN • 01 44 18 14 42

FORMATION DES ÉLUS
Responsable
Brice ESTEBANER • 01 44 18 13 52
Chargée de formation
Sarah TOUMAYAN • 01 44 18 13 54
Apprentie
Alice DJAFFAR • 01 44 18 13 68

EUROPE ET INTERNATIONAL
Responsable
Pauline TIVELET • 01 44 18 14 31
Assistante
Cécile GRAUVOGEL • 01 44 18 13 74

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Responsable
Stéphanie COLAS • 01 44 18 13 79
Conseillère technique
Sandrine PERRONET
Assistante
Cécile GRAUVOGEL • 01 44 18 13 74

NUMÉRIQUE ET POSTE
Responsable
Véronique PICARD • 01 44 18 14 07
Assistante
Cécile GRAUVOGEL • 01 44 18 13 74

PRÉVENTION DES POLLUTIONS
Responsable
Sylviane OBERLÉ • 01 44 18 13 78
Assistant
Maxime VIAL • 01 44 18 14 26

PROSPECTIVES ET PARITÉ
Responsable
Alexandre TOUZET • 01 44 18 14 28

RISQUES ET CRISES
Responsable
Stéphanie BIDAULT • 01 44 18 13 84

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DÉLINQUANCE
Responsables
Charles ABADIE • 01 44 18 14 17
Didier POULHAZAN • 01 44 18 14 25
Assistant
Maxime VIAL • 01 44 18 14 26

SERVICES SPÉCIFIQUES

RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DES ÉLUS LOCAUX
Chargée de mission
Dephine BREURE • 01 44 18 13 97

MAIRIE 2000
Directrice
Nathalie DOTRES • 01 44 18 14 29
Employée administrative
Maëlis LACQUEMENT • 01 44 18 18 83



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933
41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07
Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15

www.amf.asso.fr

Conception graphique : Studio Sur ton 31 • Photos : AdobeStock, Unsplash
AMF • octobre 2026